

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLÉE NATIONALE

COMPTE RENDU INTEGRAL DES SEANCES

Abonnements à l'Édition des DEBATS DE L'ASSEMBLEE NATIONALE : FRANCE ET OUTRE-MER : 22 F ; ETRANGER : 40 F
(Compte chèque postal : 9063-13, Paris.)

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION : 26, Rue Desaix, 75732 Paris CEDEX 15 — Tél. : 306-51-00
Le bureau de vente est ouvert tous les jours, sauf le dimanche et les jours fériés, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 17 h.

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

4^e Législature

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1972-1973

COMPTE RENDU INTEGRAL — 42^e SEANCE

1^{re} Séance du Vendredi 10 Novembre 1972.

SOMMAIRE

1. — Loi de finances pour 1973 (deuxième partie). — Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 4991).

Éducation nationale (suite).

M. Rouxel, André-Georges Voisin, Flornoy, de Poulpiquet, Royer, Carpentier, Tricon, Berolst, Lamps, Crespin, Chazelle, Antoine Caill, Cousté, Barrot, Ehm, Pierre Buron, Mme Chonavet, M. Menu, Destremau, Joxe, Andrieux.

Renvoi de la suite de la discussion.

2. — Ordre du jour (p. 5008).

PRESIDENCE DE M. ROLAND NUNGESSER,

vice-président.

La séance est ouverte à neuf heures trente.

M. le président. La séance est ouverte.

* (1 f.)

— 1 —

LOI DE FINANCES POUR 1973 (DEUXIEME PARTIE)

Suite de la discussion d'un projet de loi.

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1973 (n° 2582, 2585).

EDUCATION NATIONALE (Suite.)

M. le président. Nous continuons l'examen des crédits du ministère de l'éducation nationale.

Dans sa séance d'hier soir, l'Assemblée a commencé l'audition des orateurs inscrits.

Dans la suite de cette discussion, la parole est à M. Rouxel.

M. Ernest Rouxel. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, en novembre 1969, ayant l'honneur d'accéder pour la première fois à cette tribune, je soulignais mon étonnement de l'infériorité du budget de l'éducation nationale, comparé à celui de la défense nationale. Pour mieux marquer

ma déception et ma surprise, je terminais mon intervention par cette interrogation : « La formation des hommes aurait-elle donc moins d'importance que la défense nationale ? »

Depuis lors, l'action constante et efficace du Gouvernement et de la majorité s'est traduite par une prise de conscience profonde des délicats problèmes d'une jeunesse nombreuse, sympathique dans sa turbulence et soucieuse de son avenir.

Indiscutablement, d'importants efforts ont été accomplis, se traduisant par des réalisations concrètes, parfois spectaculaires, et que tout homme de bonne foi ne peut contester.

C'est ainsi que nous avons vu naître de multiples C. E. S., des collèges et lycées d'enseignement technique et même de nouvelles facultés, rendant nécessaires, évidemment, la formation et le recrutement d'un nouveau corps enseignant et d'agents techniques dans les disciplines les plus diverses, dont le nombre et la qualité demeurent en progression constante.

Et c'est ainsi, monsieur le ministre, qu'aujourd'hui vous soumettez à notre approbation le budget le plus élevé, qui place résolument l'éducation nationale au sommet des préoccupations du Gouvernement.

Vous pouvez en être fier. A vos côtés, l'Assemblée tout entière pourra goûter en elle-même la satisfaction du devoir accompli.

Est-ce à dire que ce budget nous satisfasse pleinement ? Loin de moi cette pensée. Je suis convaincu que vous percevez mieux que quiconque ses insuffisances, eu égard aux besoins toujours croissants et constamment remis en cause par les progrès de la science et par leur indispensable adaptation aux nouvelles techniques de production, aussi bien qu'aux exigences d'une société en mutation constante, dont les aspirations sont toujours partiellement inassouvies.

En vérité, cette tâche est exaltante, mais combien compliquée. Elle se heurte à des difficultés innombrables qui touchent à la fois à des questions morales et financières, impliquant des options et des choix toujours complexes, dans un monde dont nous tenons à sauvegarder toutes les libertés, y compris celle de l'enseignement.

Mais nous vous savons homme de volonté. Nous avons, par surcroît, apprécié la générosité de votre cœur et la noblesse de votre idéal de paix et de justice sociale, dont vous avez déjà donné tant de preuves dans votre précédente action ministérielle.

Nul mieux que vous ne pouvait comprendre cette jeunesse, la guider et l'orienter.

Guider et orienter, mots magiques, avec tout ce qu'ils comportent d'espérances, mais aussi de déceptions. Rien n'est plus difficile que le choix d'une carrière et que, par voie de conséquence, la détermination des études à entreprendre.

Faites en sorte que, grâce à une formation judicieuse et réfléchie, soient épargnés aux adultes de demain les regrets et les amertumes de diplômés sans travail, dont le nombre va croissant.

C'est là notre devoir le plus impérieux, auquel nul n'a le droit de se soustraire.

Soyons persuadés que toute erreur d'orientation porte en elle des conséquences graves, qui risquent de compromettre à la fois l'avenir des intéressés, l'économie du pays et, parfois, la paix sociale.

Vous le voyez, monsieur le ministre, j'ai, dans mon propos, donné volontairement la priorité aux problèmes d'orientation et de formation des hommes. Mais je n'oublie pas pour autant leurs incidences financières, tant au niveau des familles qu'à celui des collectivités locales.

A cet égard, j'évoquerai d'abord les erreurs et les injustices inhérentes au régime de répartition des bourses, avec tout ce que celui-ci comporte d'inégalités choquantes. Les familles ouvrières sont lourdement pénalisées et obligées de présenter un bulletin de salaire qui ne permet aucune dissimulation, tandis que de nombreux autres dossiers émanant de diverses catégories sociales se distinguent par l'imprécision des revenus, voire par des complaisances coupables.

Il en est de même en matière de bourses d'enseignement supérieur et je pense que c'est dans ce domaine que l'on pourrait aisément trouver la solution.

J'ai déjà eu l'occasion d'intervenir sur ce sujet lors de la discussion du projet de budget pour 1972. Votre prédécesseur, M. Olivier Guichard, s'était alors déclaré intéressé par la proposition que j'avais faite d'un remplacement de ces bourses par des prêts d'honneur sans intérêt, remboursables dans les cinq années qui suivraient l'achèvement des études, étant donné que, très souvent, les élèves de l'enseignement supérieur occupent, après leurs études, des situations brillantes, acquises aux frais de la société.

Evidemment, une étude approfondie devrait fixer le montant de ces prêts, les conditions d'attribution et, sans doute, les garanties, fondées surtout sur la valeur morale et sur le caractère sérieux du travail de l'étudiant ou de l'étudiante concernés.

Ce nouveau système aurait l'avantage d'alléger considérablement les finances de l'Etat et permettrait ainsi d'accorder de façon plus libérale des bourses d'enseignement secondaire ou technique, en procurant aux enfants des plus humbles l'égalité des chances dont, jusqu'à présent, ils n'ont pas toujours pu bénéficier.

Qu'il me soit permis également de soulever le problème de la nationalisation des C. E. S. et celui du ramassage scolaire. Le long retard apporté à la délicate solution de ces questions brûlantes, qui intéressent tout spécialement les ruraux, devient inquiétant, et un règlement rapide de ce contentieux s'impose.

L'actuel régime scolaire porte en lui-même des injustices flagrantes, qui pénalisent lourdement les familles, les collectivités locales, tout en créant un climat de mécontentement et de contestation qui est préjudiciable à l'harmonie du pays.

A ce sujet, il n'est sans doute pas inutile d'appeler votre attention sur le sort qui est réservé aux enfants de nos campagnes.

En fonction d'une carte scolaire très discutable, établie sans consultation préalable des familles et des élus locaux, ils doivent, matin et soir, subir les contraintes et les fatigues d'un ramassage scolaire qui les place en situation manifeste d'infériorité vis-à-vis de leurs jeunes condisciples qui ont la bonne fortune de bénéficier d'une résidence voisine du C. E. S.

Il semble donc équitable d'accorder aux familles concernées un complément d'allocations familiales, en compensation de charges qui représentent, en particulier pour les familles nombreuses, des sommes importantes.

Certes, monsieur le ministre, de nombreuses autres questions mériteraient d'être évoquées, telles celles du recrutement du corps enseignant, de sa formation, de sa rémunération, de son recyclage, questions qui sont à la base de la formation permanente, que vous évoquez si souvent et si judicieusement dans vos exposés ou conférences de presse.

Mais le bref temps de parole qui m'est imparti ne me le permet pas.

M. le président. Mon cher collègue, je vous signale que vous avez déjà dépassé votre temps de parole de plusieurs minutes.

Je vous demande maintenant de conclure, car si tous les orateurs font comme vous, nous n'aurons pas terminé ce débat avant demain matin.

M. Ernest Rouxel. Je conclus, monsieur le président.

D'autre part, la somme des besoins représenterait une charge financière telle que vous pourriez très légitimement, monsieur le ministre, me considérer comme peu sérieux.

Inévitablement, vous devez donc choisir en fonction des crédits budgétaires qui sont mis à votre disposition. Je souhaite que ceux-ci soient importants ; mais, du fait que les possibilités contributives de la nation sont limitées, ils seront, de tout évidence, nettement insuffisants.

Cette constatation pénible nous place donc impérativement devant le grave problème des options et celui de l'utilisation rationnelle des crédits.

M. le président. Je vous prie de conclure, monsieur Rouxel.

M. Ernest Rouxel. Plus que jamais, le Gouvernement aura le devoir d'éviter, dans l'engagement des dépenses, toute légèreté qui conduit parfois à des gaspillages regrettables — l'affaire de la Villette en est l'un des meilleurs exemples — qui justifie pleinement le renforcement du contrôle parlementaire.

Monsieur le ministre, nous vous faisons confiance. Nous apprécions votre sérieux, votre souci de l'évolution harmonieuse d'une société que vous désirez plus juste et plus humaine, et c'est bien volontiers que nous voterons votre projet de budget.

Enfin, nous sommes persuadés que vous saurez orienter et guider notre belle jeunesse vers des lendemains sans nuages, au sein d'une France prospère, heureuse et fraternelle. (Applaudissements.)

M. le président. Je suis obligé d'adresser un appel à tous les orateurs pour qu'ils veuillent bien respecter leur temps de parole.

Nous devons normalement clore ce débat en fin d'après-midi ; mais si chacun parle deux fois plus longtemps qu'il n'est prévu, nous serons obligés de siéger encore cette nuit.

La parole est à M. André-Georges Voisin.

M. André-Georges Voisin. Monsieur le président, je vais essayer de suivre votre conseil. Du reste, l'exposé de M. le ministre, hier soir, et l'intervention de M. Sourdilte, cette nuit, m'épargneront de reprendre des propos que nous avons déjà entendus.

J'appellerai donc simplement votre attention, monsieur le ministre, sur trois points particuliers.

Assurer l'égalité des chances est une des missions de l'école : nous sommes tous d'accord sur ce point. C'est d'ailleurs pourquoi nous nous sommes tous réjouis de la prolongation de la scolarité obligatoire.

Pourtant, pendant quelques années, des dérogations à cette prolongation de l'obligation scolaire ont été accordées, puis une mesure impérative les a supprimées.

Certes, il n'est pas question de multiplier ces dérogations, mais, dans certains cas, elles seraient cependant utiles.

Pour un petit pourcentage d'enfants, en effet, cette prolongation de la scolarité n'offre aucune chance supplémentaire. Or ce sont souvent des enfants qui réussiraient parfaitement dans un travail manuel. Sous le contrôle de l'académie, et après avis de leurs maîtres, il faut donc leur donner cette chance.

Je connais, à cet égard, de nombreux cas et vous pourriez, me semble-t-il, accorder des dérogations leur permettant d'aller vers un maître d'apprentissage qui leur donnerait une formation plus humaine et familiale, convenant mieux à ces enfants un peu déshérités. Nous avons déjà abordé ce sujet lors du débat sur l'artisanat.

Deuxième point de mon propos : la gratuité des livres de sixième et de cinquième.

Souvent, cette gratuité est un leurre. Certains éditeurs ont, en effet, trouvé un moyen d'obliger les familles à racheter des livres chaque année : à l'intérieur des manuels scolaires, ils insèrent des feuilles d'exercices détachables, de telle sorte que, lorsque les exercices sont faits, les livres deviennent inutilisables.

Pour assurer autant que faire se peut la gratuité en sixième et en cinquième, les enseignants accomplissent des efforts considérables, notamment en créant des coopératives scolaires et en faisant en sorte qu'un livre soit transmis d'un élève à l'autre pendant trois ou quatre ans. Mais un tel système de feuilles d'exercices détachables ne le permet pas.

C'est un détail, mais il est important pour les familles.

En résolvant ce problème, vous contribuerez, monsieur le ministre, à assurer une gratuité scolaire réelle dans les classes de sixième et de cinquième.

Troisième point de mon intervention : les bourses.

Nombre d'orateurs ont déjà signalé que le mode d'attribution des bourses, fondé sur les déclarations fiscales, conduisait à des erreurs. Vous en connaissez d'ailleurs des exemples, monsieur le ministre, et vous l'avez dit vous-même.

Ne serait-il pas possible de supprimer totalement les bourses pour le premier degré, en assurant la gratuité totale ?

Il me semble que le montant des bourses, ajouté aux crédits consacrés à la rémunération du personnel chargé de leur attribution, suffirait pour accorder la gratuité totale, ce qui supprimerait toute injustice.

Enfin, avec deux de mes collègues de la commission des finances, MM. Richard et Delmas, j'ai déposé un amendement dont l'objet est d'attirer votre attention, monsieur le ministre, sur la situation des professeurs d'enseignement général court qui sont actuellement les seuls pénalisés. Certes, vous connaissez le problème : si, au cours de votre réponse, vous nous apportez des éléments positifs en faveur de ces enseignants, nous pourrions envisager de retirer cet amendement.

Je compte sur vous, monsieur le ministre, pour étudier les quelques points que je me suis permis de vous signaler. (Applaudissements.)

M. le président. La parole est à M. Flornoy.

M. Bertrand Flornoy. Monsieur le président, je n'utiliserai sans doute pas la totalité du temps de parole qui m'a été attribué.

Soucieux de voir accorder à l'enseignement technique toute l'aide susceptible d'affirmer sa promotion, j'avais l'intention d'engager avec vous un dialogue et de vous entretenir des problèmes relatifs aux personnels des C.E.T., notamment des conditions d'accès, de la revalorisation envisagée des traitements et aussi de l'intégration d'auxiliaires. Eh bien ! je ne le ferai pas.

Je constate, en effet, que la grève actuelle — la deuxième imposée aux élèves depuis la rentrée scolaire — survient après

des propositions qui, bien que ne satisfaisant pas pleinement les revendications formulées, ont le mérite de marquer une volonté de perfectionnement professionnel. Cette grève me semble donc incompatible avec l'idée que les enseignants doivent avoir de leurs responsabilités.

M. Jean Capelle, rapporteur pour avis. Très bien !

M. Bertrand Flornoy. En outre, le soutien officiel que le parti communiste apporte à cette grève, que notre collègue M. Dupuy a d'ailleurs confirmé hier soir à la tribune, montre, hélas ! les intentions politiques des organisateurs du mouvement, qui trompent ainsi la bonne foi du personnel des C.E.T. (*Protestations sur les bancs du groupe communiste.*)

M. Georges Carpentier. Il ne faut pas exagérer !

M. Bertrand Flornoy. Dans ces conditions, monsieur le ministre, je me contenterai de prendre note de l'exposé que vous ferez sans doute sur ce sujet lorsque vous répondrez aux orateurs — je compte sur votre sens de l'équité pour que vous traitiez au fond ce problème.

Avant d'en terminer, toutefois, je voudrais faire appel à votre souci d'efficacité.

Des sommes importantes — de 1 à 2 millions de francs — sont souvent consacrées — et je reste dans le cadre de l'enseignement technique — à la construction d'ateliers.

Or il arrive qu'aucun crédit ne soit prévu pour leur équipement, pour le moment du moins, lorsqu'ils sont livrés. J'ai déjà eu l'occasion de citer, à cet égard, un exemple précis concernant mon département.

J'estime que cette situation n'est pas logique.

En effet, les sections qui ont été réunies ne peuvent travailler régulièrement puisque, d'une part, ni le chauffage, ni la sécurité ne sont assurés et que, d'autre part, un équipement minimum n'existe pas.

Un déséquilibre se produit entre les crédits accordés, d'un côté, par la région et, de l'autre, par le rectorat. Je souhaite donc que vous puissiez à l'avenir, monsieur le ministre, coordonner les décisions prises par la région et par le rectorat, afin d'éviter des retards qui aboutissent, parfois, à une confusion regrettable. Je vous en remercie à l'avance. (*Applaudissements.*)

M. le président. La parole est à M. de Poulpiquet.

M. Gabriel de Poulpiquet. Monsieur le ministre, à plusieurs reprises, sur différents problèmes relevant de votre ministère, je suis intervenu auprès de vous — comme je l'avais fait auprès de votre prédécesseur — et de votre administration.

C'est très brièvement, mais très fermement, qu'une fois encore j'appellerai votre attention.

Vous avez parlé, et de nombreux orateurs l'ont également fait, de la très mauvaise répartition des crédits destinés aux bourses scolaires, qui crée un sentiment d'injustice chez les parents et qui, pis encore, place certaines familles devant d'insolubles problèmes de scolarisation de leurs enfants.

Par exemple, une famille de quatre enfants, dont les ressources proviennent d'un travail à temps partiel dans l'industrie, pour un salaire annuel de 5.157 francs, et de l'exploitation d'une petite ferme dont le revenu cadastral est de 411,40 francs, qui habite à vingt kilomètres de l'école et dont trois enfants sont pensionnaires, bénéficie seulement de trois parts de bourse pour le troisième enfant qui entre en sixième.

Dans l'enseignement supérieur également, le barème d'attribution est nettement insuffisant.

Comment les familles peuvent-elles faire face aux frais de scolarité, surtout dans les zones rurales où elles supportent des frais supplémentaires, notamment de transport, de cantine et souvent de pensionnat ?

Rendre l'école obligatoire jusqu'à seize ans n'est concevable qu'à la condition d'en donner les moyens aux familles.

Mettez de l'ordre et plus de justice dans la répartition des bourses pour les enseignements secondaire et supérieur, afin que tous les enfants intellectuellement capables puissent y accéder. Prévoyez aussi des prêts aux étudiants.

Accordez la gratuité scolaire pour tous jusqu'à seize ans. Et puisque vous n'êtes pas en mesure de construire assez d'écoles techniques pour tous, au besoin accordez largement des dérogations aux enfants moins doués intellectuellement qui veulent entrer en apprentissage à quinze ans ; ils trouveront ainsi plus facilement une situation.

Un point me paraît très grave : la parité entre les élèves de l'école publique et de l'école privée.

Comment un fonctionnaire, sous-chef de cabinet de votre prédécesseur, peut-il, le jour du départ de son ministre, par une simple circulaire — n° 72-267 du 4 juillet 1972 — décider une affectation importante de crédits à l'attribution d'une prime de 200 francs et d'une part de bourse supplémentaire à tous les enfants des écoles techniques publiques, quelle que soit la situation financière des familles ?

Quel compte tient-on des critères établis pour tous ? Que fait-on de l'article 4 du décret n° 60-389 du 22 avril 1969, qui prévoit que les élèves des établissements privés sous contrat d'association doivent recevoir les bourses dans les mêmes conditions que les élèves de l'enseignement public ? Si le Parlement unanime avait présenté un amendement décidant la dépense créée par la circulaire du 4 juillet, il se serait vu opposer l'article 40 de la Constitution.

J'attends une réponse. Faute de recevoir de votre part l'assurance que la parité entre les élèves des écoles privées et publiques sera rétablie, je ne voterai pas votre budget.

En ce qui concerne la situation des maîtres de l'enseignement technique, loin de moi l'idée d'approuver les grèves qui, à mon avis, sont inadmissibles et intolérables.

Cependant des problèmes restent à résoudre. Vous avez laissé entendre que certains le seraient. Les enseignants attendent avec impatience l'arrêt du recrutement des professeurs techniques adjoints des lycées techniques et le recrutement de nouveaux candidats des disciplines professionnelles au niveau des professeurs certifiés, en application de la loi du 16 juillet 1971.

Ils attendent aussi des mesures d'intégration des professeurs techniques adjoints en fonction dans le corps des professeurs certifiés et la répercussion des mesures indiciaires prises en faveur des professeurs de C. E. T. sur les rémunérations de ces professeurs techniques adjoints des lycées techniques.

La situation des professeurs d'enseignement général de collège continue à se dévaloriser. En effet, si le traitement du professeur de C. E. T. doit être augmenté de 50 points indiciaires, et celui de l'instituteur augmenté de 25 points au titre de la revalorisation des traitements des fonctionnaires du cadre B, le professeur d'enseignement général de collège ne recevra que des retombées.

Il conviendrait aussi de s'intéresser aux instituteurs. J'attire votre attention, monsieur le ministre, sur le manque de créations de postes dans mon département. Votre ministère a même transformé quarante-cinq postes de titulaires en postes de remplaçants. Certains maîtres n'ont pas la situation qu'ils espéraient ; quarante-trois normaliens n'occupent pas de postes de titulaire mais font, tout comme douze délégués titularisables en 1973, des remplacements à l'année ; cent trente-neuf enseignants qui remplissent les conditions pour être nommé stagiaires ne font que des remplacements. Pourtant, de nombreuses classes sont surchargées faute de créations de postes.

Ma conclusion portera sur les constructions scolaires. Le Finistère reçoit des dotations insuffisantes, eu égard à ses 750.000 habitants.

Pour le primaire, la construction de 483 classes et de 196 classes maternelles reste en instance, sur une liste d'urgence.

Si l'on prend la moyenne des cinq dernières années, le Finistère a obtenu par an 42 classes primaires et 15 classes maternelles, Brest en recevant les trois cinquièmes et Quimper un cinquième — le conseil général et l'administration locale sont peut-être responsables — le cinquième restant allant au département. Les 500.000 habitants ruraux sont donc ainsi pratiquement abandonnés.

Dans le second degré, la situation est aussi tragique. Les crédits du VI^e Plan ne correspondent même pas à la moitié des projets inscrits à la carte scolaire, dont les deux tiers, d'ailleurs, sont retenus pour Brest et Quimper. La solution serait de prévoir, comme pour les métropoles régionales, une attribution spéciale pour Brest, sinon nous n'en sortirons jamais. Je ne saurais approuver cette politique de concentration urbaine.

J'espère donc, monsieur le ministre, que vous veillerez à rectifier cette répartition des crédits, d'abord entre les régions, ensuite entre les départements, et que vous donnerez des instructions pour que les zones rurales ne soient plus abandonnées. (Applaudissements.)

M. le président. La parole est à M. Royer.

M. Jean Royer. Monsieur le ministre, je traiterai ce matin de la formation des maîtres. En effet, face aux communications anarchiques qui se répandent en matière de connaissances, l'école devient un lieu de communications ordonnées et, dans une société fragile, a pour premier objet l'apprentissage de la société.

Le rôle de nos maîtres, à cet égard, est si important et si étendu qu'il appartient au Parlement de s'occuper de leur formation. A cet effet, il convient de prévoir successivement une structure formatrice, une condition sociale améliorée, une culture élargie et une pédagogie raisonnable.

En ce qui concerne, d'abord, la structure formatrice, un décret de 1946 permettait la réorganisation des écoles normales d'instituteurs. A mon sens — étant un ancien maître et faisant partie du conseil d'administration de l'une d'elles, je peux parler d'expérience — la transformation n'a été ni assez nette, ni assez profonde.

En effet, c'est un peu sur la « pointe des pieds » qu'on a fait évoluer la situation, par suppression de la préparation au baccalauréat. Quel est donc le devenir de ces écoles normales ?

Je vous suggère, en particulier, de les considérer comme un véritable foyer de formation pédagogique où vous rassembleriez non seulement les maîtresses qui enseignent dans les écoles maternelles, les maîtres de l'enseignement élémentaire mais aussi — pourquoi pas ? — les maîtres de l'enseignement moyen et les maîtres de nos lycées. Puisqu'on a organisé un tronc commun pour l'acquisition des connaissances des élèves, ne pourrait-on, dans ces écoles normales renouvées, dont l'audience serait étendue, créer un tronc commun de formation pédagogique ?

Entre l'éducation sensorielle à donner à nos enfants dans les écoles maternelles, l'éveil de leur jugement et le développement considérable de leur curiosité à l'école communale, le développement de la culture et du jugement dans le second cycle existe un dénominateur commun qui pourrait être mis en valeur grâce à une formation commune. Trois avantages pourraient en résulter : d'abord, rendre plus cohérente la pédagogie sur toute l'échelle de la formation des maîtres ; ensuite, désenclaver les instituteurs et les maîtres des collèges d'enseignement général, au regard de leurs collègues du cycle supérieur ; enfin, éviter les nombreuses écoles annexes et instituts pédagogiques qui font parfois double emploi et conduisent à certains gaspillages de crédits et de matériel.

En second lieu, la condition sociale des maîtres doit être améliorée. A cet effet, deux mesures très nettes sont nécessaires. Premièrement, pour éviter que les maîtres qui enseignent dans les écoles rurales et dans les écoles élémentaires ne les quittent pour gagner des échelons supérieurs, selon un mouvement trop naturel de promotion, il faudrait les enraceriner par des traitements de base, à l'accueil, infiniment plus important qu'actuellement. Le maître est un cadre naturel dans la nation. Il doit percevoir une rémunération de cadre.

Deuxièmement, il faut redonner la priorité au mérite sur l'ancienneté. Vous ne pouvez vous imaginer combien les maîtres étaient, autrefois, sensibles au passage des inspecteurs d'enseignement primaire dans les écoles, à leurs examens et à leur reconnaissance du mérite et du dévouement. Il est indispensable que les maîtres les meilleurs, mais les meilleurs seulement, atteignent rapidement les échelons supérieurs, afin qu'il y ait entraînement et compétition.

En troisième lieu, la culture doit être élargie. Pourquoi ?

D'abord, parce que l'école s'ouvre sur la vie. Or, l'enseignement donné aux maîtres leur permet-il la reconnaissance des plantes ou l'étude du ciel ? Les astronautes ont mis le pied sur la lune, mais nos élèves n'apprennent même pas — ce serait pourtant une source de connaissance et de dépassement de soi — la carte des constellations de l'hémisphère boréal !

La culture des maîtres doit s'ouvrir sur les sciences de la vie et les sciences sociales. Nos maîtres devraient visiter les entreprises pour se rendre compte du déroulement du travail matériel. La technologie est aussi formatrice que le latin ; l'étude d'une serrure, à mon sens, est aussi éducative que l'étude d'une phrase latine.

Les maîtres devraient aussi apprendre les langues étrangères, par multiplication des communications entre le milieu français et le milieu européen. Ils pourraient alors participer, par leur formation, à l'organisation de l'Europe des peuples.

M. Bertrand Flornoy. Très bien !

M. Jean Royer. Enfin, une véritable pédagogie équilibrée est indispensable.

La pédagogie n'est pas uniquement une technique audiovisuelle. Nombreux sont les établissements qui multiplient actuellement les expériences pédagogiques ; c'est bien, mais il faut trouver un équilibre entre l'influence du livre, qui suscite une réflexion profonde, et l'image, qu'on devrait apprendre à critiquer. L'éducation de nos élèves doit leur permettre, plus tard, comme citoyens, de recevoir d'une manière quasi permanente les images de nos moyens techniques modernes.

Il faut aussi équilibrer l'imagination avec le jeu, certes, mais aussi avec la réflexion et la discipline intellectuelle et ne pas condamner certaines disciplines, telle la grammaire, l'analyse logique ou l'apprentissage rigoureux des moyens d'expression mathématique, par exemple.

M. Antoine Gissinger. Très bien !

M. Jean Royer. Autrement dit, l'éducation ne peut pas se faire sans un minimum de contrainte de soi, de souffrance. La pédagogie doit en tenir compte car elle contribue à former le caractère. Certes, il est bon de faire travailler les élèves en groupe, pour mettre leur créativité collective en valeur, mais le destin est d'abord personnel et il est fait de luttes, ne l'oublions pas. Il faut donc entraîner nos enfants à la lutte et teinter, sans être spartiate, notre pédagogie de morale.

Telles sont les conditions dans lesquelles nous pourrions rénover la formation des maîtres. Car un maître, en conclusion, est plus qu'un fonctionnaire ; il est d'abord un missionnaire.

Nos écoles normales doivent devenir de véritables foyers de formation des maîtres, ouverts sur la vie et sur un apprentissage de la vie sociale.

Enfin et surtout, la culture des maîtres doit déboucher sur une pédagogie pratique qui soit apte à bien préparer nos enfants à la vie collective et au milieu professionnel.

Il importe, dans le cadre de l'effort considérable et méritoire que la V^e République a fait pour l'éducation nationale, de penser maintenant à la qualité de nos maîtres. Car un enseignement, c'est d'abord un enseignant. (Applaudissements.)

M. le président. La parole est à M. Carpentier.

M. Georges Carpentier. Monsieur le ministre, avant d'entrer dans le vif du sujet, je voudrais vous demander si vous ne pensez pas que les mesures d'ordre ou de sécurité qui ont été prises hier autour du Palais-Bourbon étaient excessives. Sans doute était-il nécessaire de procéder à une sorte de canalisation, mais de là à créer des difficultés aux délégations qui souhaitent s'entretenir avec des députés, il y a une marge. Les enseignants, dans leur immense majorité, ne sont pas des perturbateurs, et il n'y avait aucune crainte qu'ils créent des désordres. Disons qu'il aurait fallu user de plus de diplomatie à leur égard.

Cela dit, je limiterai mon propos à l'enseignement technique et plus particulièrement à l'enseignement technique moyen, c'est-à-dire à celui qui prépare les ouvriers spécialisés, les employés, les cadres moyens du secteur secondaire ou du secteur tertiaire — c'est surtout à celui-là, d'ailleurs, qu'on pense quand on parle de la promotion de l'enseignement technique.

Ce n'est pas d'aujourd'hui qu'on se penche sur cet enseignement et qu'on réclame sa revalorisation, sa promotion. Vos prédécesseurs, M. Olivier Guichard et M. Edgar Faure, et d'autres voix autorisées n'ont cessé de répéter qu'il fallait donner à l'enseignement technique ses lettres de noblesse et la place qui lui revenait de droit dans un pays que le VI^e Plan engage résolument dans la voie de l'industrialisation.

Pour l'heure, à quelques détails près, rien en fait n'a changé. L'enseignement technique reste toujours le parent pauvre de l'éducation nationale. Seuls les optimistes effrénés, les myopes ou les laudateurs déclareront le contraire.

Je vais tenter brièvement de faire cette démonstration et de répondre à cette question : peut-on espérer que demain les actes seront mis en accord avec les paroles et qu'enfin on se lancera dans la voie de cette revalorisation tant attendue ?

Je me placerai à un triple point de vue : les enseignants, les moyens, la conception.

Il est bien évident que la qualité d'un enseignement, quel qu'il soit, est fonction de la valeur de ceux qui le dispensent. C'est une règle générale que lorsqu'on souhaite un personnel compétent et qu'on veut attirer les jeunes générations vers une profession, il faut leur offrir les avantages justifiés d'une carrière convenable. Il se trouve qu'aujourd'hui vous avez un différend avec les professeurs des collèges d'enseignement technique. Où se situent les responsabilités ? A mon sens, les responsables sont ceux qui font des promesses et qui ne les tiennent pas ou ne les tiennent que partiellement.

M. Gilbert Faure. Très bien !

M. Georges Carpentier. Il est toujours décevant de nourrir des espérances et de s'apercevoir ensuite que les promesses faites sont sans lendemain.

Vous recevez un héritage, monsieur le ministre, c'est exact, mais il faut l'assumer. Les professeurs ne nient pas que vous leur avez accordé certains avantages. Mais ils considèrent que, sur

l'essentiel, les engagements ne sont pas tenus, à savoir l'augmentation moyenne de cinquante points, et son extension à tout le personnel en fonctions ; l'examen des solutions à mettre en œuvre pour la promotion des maîtres auxiliaires, qui constituent 30 p. 100 de l'effectif ; la mise en place dès 1973 de mesures pour résorber cet auxiliaariat.

Or ne sont inscrits à votre budget que onze millions de francs au lieu de trente millions de francs, représentant en gros le tiers du crédit étalé sur trois ans.

De plus, les conditions à remplir pour bénéficier de cette augmentation sont telles qu'en sont écartés les jeunes professeurs jusqu'au cinquième échelon inclus. Les autres enseignants devront se soumettre à des stages de recyclage, ce qui en soi se concevait. Mais on peut se poser des questions : quand se fera ce recyclage ? Où aura-t-il lieu pour chaque académie ? Dans quelles conditions se déroulera-t-il ? Qui remplacera les professeurs en stage et, s'ils ne sont pas remplacés, que feront leurs élèves ? Y aura-t-il un contrôle en fin de stage ? Sur tous ces points les intéressés ont besoin d'être rassurés.

Il importerait de multiplier les écoles normales nationales d'apprentissage, afin que soit assurée la formation de maîtres de qualité.

Le nombre des collèges publics d'enseignement technique est insuffisant. C'est ainsi qu'en 1947 il y en avait 34 dans les Bouches-du-Rhône. Il y en a toujours 34. En revanche, les C.E.T. privés se sont multipliés. A quoi doit-on donner la priorité ? A l'enseignement privé ou à l'enseignement public ?

Les maîtres se plaignent que le matériel est trop souvent périmé, notamment les machines-outils. Il n'est donc pas étonnant que les élèves ne se sentent pas à l'aise lorsqu'ils sont mis au contact de la réalité dans des ateliers ou des usines modernes.

Les matières premières font souvent défaut, notamment celles qui sont couramment utilisées dans l'industrie, tels le bronze, le laiton, certains aciers spéciaux, les plastiques mécaniques, etc.

Il y aurait lieu de diversifier les sections en fonction des débouchés locaux ou régionaux.

S'agissant de la conception, notre désaccord avec vous, monsieur le ministre, est fondamental. Nous avons l'impression d'assister à une évolution dans le sens d'un transfert de la formation des jeunes de l'enseignement public vers l'enseignement privé, qu'il s'agisse de l'enseignement confessionnel, de l'enseignement commercial, fondé sur le profit, ou de l'enseignement par l'entreprise.

Nous sommes de ceux qui pensent que le monde moderne, s'il lui faut des spécialistes, exige aussi et surtout des hommes. Par conséquent, tout enseignement spécifique et spécialisé est limitatif et, à côté de l'apprentissage de la technique de la profession, doit trouver place l'enseignement général afin que chacun, quel que soit son niveau, puisse insérer la profession dans son ensemble de vie. C'est ainsi seulement que se réalisera l'équilibre de l'homme dans la société industrielle.

Monsieur le ministre, la promotion de l'enseignement technique n'étant pas encore pour demain, nous ne pouvons avaliser votre budget. (Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste et communiste.)

M. le président. La parole est à M. Tricon.

M. Emile Tricon. Monsieur le ministre, compte tenu du temps de parole qui m'est imparti, je n'interviendrai que sur un point précis : l'attribution de décharges de classe aux directeurs et directrices d'écoles.

La réglementation actuelle prévoit qu'aucune décharge de classe ne sera accordée au directeur d'un groupe scolaire comptant moins de 300 élèves, soit neuf classes, une demi-décharge étant accordée au chef d'établissement ayant un effectif compris entre 300 et 400 élèves.

Je me permets d'appeler votre attention sur la situation créée à un directeur d'école qui doit assurer une direction en même temps qu'il a la responsabilité d'une classe à temps complet.

Quand recevra-t-il les parents des élèves ? Quand pourra-t-il s'occuper de son école et régler toute les questions annexes qui viennent se greffer sur les difficultés pédagogiques inhérentes à tout établissement scolaire ? Quelle autorité est la sienne ? Peut-on raisonnablement admettre qu'un établissement soit privé d'une direction effective ?

Dans le cas où le directeur a un effectif de treize classes, il a droit à une demi-décharge. Mais alors ce sont les élèves qui sont défavorisés car ils ont deux enseignants dans la même journée. Il est vraisemblable que la classe choisie par le directeur sera une classe de débutants, mais n'est-ce pas à ses débuts que l'enfant a besoin d'une certaine continuité pour

faciliter son adaptation à la vie scolaire? Il est d'ailleurs fréquent que le directeur s'adjoigne une institutrice suppléante pour le seconder.

Il semblerait raisonnable d'accorder une demi-décharge dans des groupes ne dépassant pas cinq classes et d'accorder une direction à temps complet au-dessus de cet effectif.

Il est impossible de proposer un amendement en ce sens car l'article 40 de la Constitution ne manquerait pas de lui être opposé. Je vous demande donc, monsieur le ministre, d'examiner ce problème avec un préjugé favorable. Je vous en remercie par avance. (Applaudissements.)

M. le président. La parole est à M. Benoist.

M. Daniel Benoist. Monsieur le ministre, je traiterai des écoles maternelles, dont nul ne doute aujourd'hui de leur rôle social et éducatif dans la société.

L'école maternelle a en effet un rôle social important : les mères qui travaillent, si elles ne peuvent placer leur enfant dans une école maternelle, doivent payer une gardienne quelquefois quinze francs par jour. Or, dans les habitations modernes, le petit enfant souffre du manque d'espace résultant de l'habitat collectif, du manque de sollicitations à un âge où elles sont fondamentales : langage, motricité, aptitudes à la créativité, ce qui risque de marquer les enfants de milieu défavorisé.

L'école maternelle a un rôle éducatif. Les médecins, les psychologues, les pédagogues sont d'accord pour reconnaître que les quatre premières années sont fondamentales pour la vie d'un être. « Ce que fera dans la vie un individu dépend de ce qu'on l'aura aidé à être avant l'âge de quatre ans », peut-on lire dans le rapport d'un récent congrès de psychologues américains.

Or, avant quatre ans, rien n'est fait dans notre système pour favoriser cet épanouissement. En France, sur cinq classes, trois seulement prennent les enfants de deux ans. Et combien de communes rurales ne se posent même pas le problème de l'accueil!

Le problème des effectifs est grave. Il n'est pas un pays évolué où actuellement les effectifs des classes dépassent quinze à vingt enfants. Quinze, c'est le nombre des enfants dans les jardins d'enfants de l'Allemagne de l'Ouest, des Etats-Unis et du Canada; vingt, en République démocratique allemande et dans les pays de l'Est. En France, les effectifs restent de l'ordre de cinquante pour les classes accueillant les enfants de deux à cinq ans, et de quarante-cinq pour celles qui reçoivent ceux de cinq à six ans. Compte tenu du taux de la fréquentation, cela donne des classes de trente-huit pour les petits de deux à quatre ans et de quarante, parfois plus, pour les sections des grands.

Or, chez les enfants de deux à six ans, le développement se fonde :

Premièrement, sur les activités sensori-motrices, sur les interventions, sur le milieu de vie environnant, qui font qu'une classe devrait être un lieu d'investigations permanentes fondées sur ce que l'on appelle les espaces d'activités. Mais où trouver la place de ces édifices? Comment permettre ces déplacements, ces activités tant que cinquante enfants seront à admettre dans des classes dont les superficies prévues par les textes sont de soixante mètres carrés, soit un peu plus d'un mètre carré par enfant.

Deuxièmement, sur la qualité des relations maîtresses-enfants : les psychiatres, les psychologues, les cliniciens sont d'accord pour souligner cette qualité des liens affectifs dans le développement de l'enfant.

Permettez-moi de vous citer un exemple. A Nevers, dans une école maternelle, une épidémie frappant une classe de cinquante enfants, vingt-cinq ne viennent plus en classe. Des liens, inexistantes auparavant, se nouent brusquement entre la maîtresse et les enfants restants, et cette affectivité réciproque se manifeste le soir, au moment du départ.

Le problème des maternelles ne sera pas résolu par votre budget puisque les crédits prévus sont nettement insuffisants; les problèmes de création, donc de subventions, restent les mêmes.

La révision des normes est actuellement un problème de très grande acuité, mais non résolu, dans une société dont la valeur ne devrait pas être fondée sur le capital argent, mais sur celui des hommes car pour nous, socialistes, le devenir de la nation est dans l'enfant.

Je ne terminerai pas sans appeler votre attention, monsieur le ministre, sur le scandale de mon département, en ce sens que toutes les écoles maternelles nouvelles posent un problème d'extrême urgence alors qu'une ou deux subventions pour création sont seulement envisagées chaque année.

La situation est la suivante : 39 écoles maternelles dont 10 n'accueillent pas les enfants de deux à trois ans; 10 classes enfantines qui, compte tenu de leurs structures, n'accueillent les enfants qu'à partir de quatre ans; 172 classes maternelles sur 1.200 classes d'enfants de deux à onze ans.

Or les enfants passent quatre années consécutives dans le cycle maternel et cinq dans le cycle élémentaire. La proportion des classes est donc loin d'être respectée.

Le problème des constructions et, en conséquence, des ouvertures de classes est dramatique; celui des créations ne l'est pas moins. Les enfants, à Nevers comme ailleurs, qui ne peuvent trouver une place dans une école maternelle, seront versés dans le primaire, où les locaux, les horaires, les méthodes ne conviendront pas à leur adaptation.

Actuellement, dans mon département, il faudrait ouvrir au moins dix écoles maternelles nouvelles, sans parler des besoins résultant de l'apparition de zones urbanisées. Or, l'Etat accordant une ou deux subventions par an, l'inspection académique est dans l'impossibilité de faire un choix, tous les besoins ayant la même urgence.

Et pourtant, le conseil municipal de Nevers, dont j'ai l'honneur d'être maire, construit pour un million de francs une maternelle à quatre classes, sans aide de l'Etat!

Si, dans votre budget, rien n'est fait pour la gratuité des études, en revanche, la rémunération de 123 agents de service supplémentaires est mise à la charge des familles. Rien n'est prévu pour l'augmentation des subventions de fonctionnement aux établissements publics du second degré d'Etat ou nationalisés. Aucune subvention de fonctionnement n'est envisagée pour les établissements publics municipaux ou départementaux, alors que le projet prévoit une augmentation du forfait d'external pour les établissements privés sous contrat d'association.

Le nombre des nationalisations de lycées et collèges est réduit à cent contre cent cinquante l'an dernier.

J'ai beaucoup d'estime pour vous, monsieur le ministre, mais si je devais définir d'une phrase votre politique, je dirais que, de colmatage en rafistolage, on tente de maintenir à flot un système qui craque de partout.

N'aurait-on pas dû prévoir une décisive dotation atteignant 25 p. 100 du budget, qui aurait permis à l'ensemble du système éducatif de décoller véritablement et de fonctionner enfin efficacement?

Ont-ils raison ceux qui affirment que le fait que vous soyez le quatorzième ministre de l'éducation nationale de la V^e République incline à penser que tout ne va pas pour le mieux? Faut-il repenser de fond en comble un système totalement inadéquat dans ses structures, comme nous l'affirmons, nous socialistes?

Ne trouvant pas dans le projet de budget pour 1973 la réponse à ces questions, les socialistes ne le voteront pas. (Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste et communiste.)

M. le président. La parole est à M. Lamps

M. René Lamps. Monsieur le ministre, mesdames, messieurs, comme tous les investissements à caractère social, le service public universitaire est sacrifié aux profits des féodalités économiques. Les crédits ne correspondent donc pas aux besoins.

Mais le projet de budget traduit aussi le rapport des forces à l'université, il enregistre les luttes menées par les personnels. Comme l'année dernière, le Gouvernement a été contraint de leur accorder des satisfactions importantes en ce qui concerne la sécurité de leurs carrières et leurs conditions matérielles de vie.

De 1972 à 1973, les dépenses d'enseignement supérieur passent de 3.367 à 3.655 millions de francs, soit une augmentation de 7,8 p. 100, à peine celle du coût de la vie, nettement inférieure aux 11 p. 100 d'augmentation globale du budget de l'Etat et du budget de l'éducation nationale.

Que dans ce budget, les dépenses ordinaires — rémunérations, fonctionnement, subventions — augmentent, ne saurait masquer la diminution des mesures nouvelles, celles qui doivent être mises en œuvre au cours de l'année et qui permettent de juger du dynamisme d'un budget.

En effet, ces mesures nouvelles passent : pour l'enseignement supérieur, de 141 millions en 1972 à 124 millions en 1973, soit une diminution de 12 p. 100; pour le C.N.R.S., de 116 millions à 78 millions, soit une diminution de 34 p. 100. Pour toute l'éducation nationale, elles diminuent de 0,4 p. 100.

L'augmentation des dépenses ordinaires ne saurait dissimuler non plus l'accentuation du freinage des investissements : de 817 millions en 1971, les autorisations de programme étaient déjà tombées à 770 millions en 1972, elles n'atteindront plus que 629 millions en 1973.

Les crédits de paiement suivent évidemment une courbe parallèle et même accentuée par le non-démarrage de plusieurs opérations prévues pour l'année en matière d'acquisitions foncières et de constructions en région parisienne.

Autrement dit, on restreint les investissements nécessaires à l'expansion des universités et on prélève sur cette masse en diminution de quoi accomplir les projets technocratiques du pouvoir — Compiègne en premier lieu — pour les besoins du seul patronat, sans aucune prise en compte des véritables besoins sociaux.

Comment s'étonner alors si pour mener cette opération de Compiègne, indéfendable au plan de la carte universitaire comme au plan de la recherche et de la pédagogie, le ministère en ait été réduit à passer outre à tous les avis régulièrement donnés par les plus hautes instances délibérantes, notamment par le conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche, ainsi que par l'université de Picardie, principale et directe intéressée ? Veut-il en faire le prototype des nouvelles créations universitaires envisagées à Cergy-Pontoise, Trappes, Saint-Quentin-en-Yvelines, Fos-sur-Mer, de manière à faire de toutes les nouvelles universités des instruments soumis aux étroits besoins du patronat, privés de vie démocratique, avec des personnels sans garanties statutaires ?

Mais en même temps, les universités et les autres établissements publics d'enseignement supérieur continueront de connaître des problèmes aigus tant pour l'enseignement que pour la recherche.

On refuse toujours obstinément aux I. U. T. le droit d'associer la recherche à leur enseignement, ce qui, du même coup, interdit tout développement sérieux de la recherche appliquée dans l'université.

On refuse à l'école normale supérieure de Saint-Cloud les crédits nécessaires à son réaménagement en région parisienne, compte tenu du démarrage du chantier de l'élargissement de l'autoroute de l'Ouest qui va l'amputer de la moitié de ses locaux. Ainsi, au moment où s'affirme, à travers les conclusions du groupe de travail réuni à cet effet au printemps, l'exigence d'une amélioration radicale de la formation des maîtres, le Gouvernement s'appête, ni plus ni moins, à liquider ou à démanteler l'école normale supérieure de Saint-Cloud, son remarquable potentiel de recherche, de formation des maîtres, de recherche pédagogique appliquée avec le centre audio-visuel et le centre de recherche et de diffusion sur l'enseignement du français.

Quant aux constructions nécessaires en région parisienne, depuis longtemps rien n'est prévu pour le centre universitaire de Boissy-Saint-Léger — Paris XII — malgré l'urgence et alors que les littéraires de Paris XII sont actuellement hébergés dans les locaux de l'I. U. T. de Créteil.

On note du retard pour l'école nationale de chirurgie dentaire de Puteaux, tandis que rien n'est inscrit pour l'extension de l'université de Paris XI à Verrières-le-Buisson ou pour le C. H. U. du Kremlin-Bicêtre.

Ainsi, ce budget n'est pas seulement de stagnation : il accentue la crise de l'université. Il ne lui permet pas de rattraper tous les retards accumulés en matière d'encadrement des étudiants, de recherche et de locaux. Il lui interdit surtout toute innovation en raison du refus ministériel de créer de nouveaux enseignements s'ils exigent des moyens nouveaux. C'est la mise en œuvre de l'exigence formulée en 1967 par M. Peyrefitte : « Créer la gêne pour imposer la mutation. » Mais quelle mutation ? Celle qui devrait obliger l'université, pour reprendre vos propres termes, monsieur le ministre, à « répondre aux demandes des entreprises ».

A notre époque qui exige une formation de niveau supérieur pour une fraction toujours plus vaste de la jeunesse, votre budget est un budget de régression, qui tend à pousser les universités à réclamer des mesures malthusiennes telles que l'élimination autoritaire des étudiants, pour résoudre leurs problèmes de fonctionnement.

Le corollaire de ce budget, c'est la scandaleuse campagne officielle de « dissuasion » qui a incité, à la rentrée, des milliers de jeunes à ne pas s'inscrire à l'université, notamment dans les cycles scientifiques.

Voici maintenant quelques aspects particuliers.

Parmi les différentes mesures concernant le personnel, on relève les créations de postes qui sont au nombre de 1.006, c'est-à-dire en diminution de 23 p. 100 par rapport à 1972. Toutefois la pression syndicale a abouti, d'une part, à ce que soient relativement privilégiées les créations de postes de titulaires — maîtres-assistants et maîtres de conférences — tandis qu'est freiné le recrutement d'assistants ; et, d'autre part, à l'obtention d'une nouvelle mesure de transformation de 450 pos-

tes d'assistants en postes de maîtres-assistants, ce qui portera à près de 2.000 le nombre de postes ainsi transformés depuis 1969.

Il faut aussi noter que les crédits de fonctionnement, après avoir bénéficié, à la rentrée 1972, d'un déblocage de 39 millions de francs par anticipation, augmenteront en fait de 61 millions, soit une augmentation de 9,2 p. 100, dont 44 millions pour les universités et 17 millions pour les autres établissements d'enseignement supérieur, somme sur laquelle les diverses écoles appartenant au service public, tout en étant dominées par le patronat, obtiendront près de la moitié.

Remarquons aussi que les crédits de recherche ne progresseront que de 8,1 p. 100 — même taux qu'en 1972. L'augmentation est donc dérisoire par rapport aux hausses de prix durablement ressenties par les laboratoires universitaires.

Examinons maintenant les équipements : on construira de moins en moins pour l'université. On achètera de moins en moins de matériel scientifique. Il faut noter en outre que près de la moitié des opérations nouvelles annoncées au budget, concernant des établissements et filières — Compiègne par exemple — permettent la mise des crédits publics à la disposition des milieux d'affaires et du patronat.

Le maintien et le développement d'une médecine de qualité supposent l'existence d'un secteur hospitalier et universitaire public de haut niveau. Cela nécessite un certain nombre de mesures. Les unes concernent les chefs de clinique actuellement contraints de se mettre en grève et dont les revendications légitimes devraient être satisfaites. D'autres concernent l'équipement hospitalier et l'amélioration de l'enseignement supérieur médical. D'autres enfin concernent les étudiants qui réclament, à juste titre, la renonciation au *numerus clausus* institué au terme de la première année du premier cycle des études médicales.

En ce qui concerne la formation continue, on constate la liquidation de l'Institut national pour la formation des adultes. Cet établissement public à caractère scientifique et culturel assurait, jusqu'à présent, une double mission de recherche et de formation des formateurs d'adultes. Au mépris de tous les engagements pris, la totalité de ses crédits lui est retirée, enlevée au budget de l'enseignement supérieur et transférée à celui de « l'administration centrale », afin d'assurer notamment le démarrage d'une « agence pour le développement de l'éducation permanente » créée avec le statut d'établissement public à caractère industriel et commercial, c'est-à-dire placée en situation concurrentielle avec les officines des marchands de formation et en position de dépendance envers le secteur privé. Cette agence recevra, outre 3.600.000 francs provenant de l'I. N. F. A., un crédit de 2 millions de francs et 225 postes de personnel administratif.

Quant à l'enseignement supérieur, il se confirme que le pouvoir entend lui refuser les moyens de jouer tout son rôle en matière de formation continue, pour le contraindre à se soumettre, par le biais de conventions, aux exigences étroites des grandes entreprises capitalistes.

Dans le domaine de la recherche, le budget 1973 traduit les options du VI^e Plan en matière, tant de personnel que de recherche.

Le VI^e Plan prévoit en effet une mobilité des chercheurs du secteur public, du C. N. R. S. en particulier, vers des activités autres que la recherche, par exemple le secteur technico-commercial. Or, chacun sait que pour obtenir une recherche de qualité, il faut des équipes stables, s'enrichissant par l'arrivée de jeunes chercheurs, et pouvant s'adapter au progrès général des sciences et se restructurer en conséquence.

La mobilité envisagée par le Plan, génératrice d'insécurité d'emploi, ne peut conduire qu'à la sclérose du C. N. R. S. Ce serait en outre sa transformation en super-université formant, en quelques années, une partie des cadres dont l'industrie a besoin, avec pour corollaire le risque de chômage.

Voilà pourquoi nous pensons qu'il est nécessaire notamment de donner aux chercheurs du C. N. R. S. et de l'I. N. S. E. R. M. un statut de titulaires de la fonction publique, tenant compte des caractéristiques du métier de chercheur et assurant la parité avec l'enseignement supérieur.

Pour 1973, vous ne créez que 80 postes de chercheurs et 270 postes d'ingénieurs, techniciens et administratifs. Sur ce point, vous êtes loin des hypothèses du Plan qui prévoyaient 500 chercheurs et 1.000 techniciens en hypothèse haute et 250 chercheurs et 500 techniciens en hypothèse basse. Non seulement ce nombre n'a jamais été atteint, mais on constate une réduction continue depuis deux ans, ce qui montre une orientation déplorable.

En ce qui concerne les ingénieurs, techniciens et administratifs, bien que la lutte revendicative se soit traduite par un nombre

de créations de postes supérieur à celui de l'an dernier — sauf à l'I. N. S. E. R. M. — ce nombre est cependant très inférieur au niveau souhaité — 500 postes au minimum.

J'ajoute que bien d'autres problèmes devraient être résolus, notamment celui des retraites qui devraient être alignées sur celles de la fonction publique.

Le programme commun de gouvernement de la gauche propose une orientation différente :

« Le nombre des divers personnels de recherche sera notamment accru. Des possibilités de qualification, de promotion, de mutation volontaire seront ouvertes à tous. Tous bénéficieront d'une sécurité de carrière, les garanties statutaires devant être définies après consultation des organisations syndicales représentatives. »

Pour 1973, le projet prévoit une augmentation des autorisations de programme pour la recherche fondamentale. Quels secteurs, quels types de recherche vont en bénéficier ?

Je soulignerai d'abord l'insuffisance des autorisations de programme pour la recherche de l'enseignement supérieur qui passent de 91 à 93 millions, ce qui est dérisoire.

Mais prenons l'exemple du C.N.R.S. qui, avec l'université, effectue l'essentiel de la recherche fondamentale et où, en 1973, les autorisations de programme passent précisément de 252 à 296 millions de francs, soit une progression de 17 p. 100. Jusque'en 1970, les orientations de recherche du centre étaient essentiellement définies par des commissions mixtes, où étaient présents des représentants élus des personnels. Depuis, conformément au Plan ont été mises en place les actions thématiques programmées — A.T.P. — c'est-à-dire des recherches sur des thèmes donnés — ceux définis par le Plan — et dans des laboratoires donnés. Les A.T.P. échappent au contrôle des commissions. Elles sont déterminées par le pouvoir, en accord avec les besoins des monopoles.

Or la progression constatée au C.N.R.S. est due, pour l'essentiel, à l'augmentation des crédits des A. T. P., alors qu'il serait souhaitable, pour la qualité même de la recherche, que les programmes puissent être déterminés par les scientifiques eux-mêmes.

Priorité est donc donnée non à la recherche fondamentale mais à la recherche « orientée ». Cela s'accompagne d'une politique de sélectivité. Vous concentrez en effet l'effort de recherche sur quelques secteurs seulement, en sacrifiant ceux jugés non immédiatement « rentables ». Le secteur « Etude de la matière et du rayonnement », par exemple, ne progresse que de 1,6 p. 100 pour 1973.

Quand vous augmentez le secteur « sciences de l'homme » vous n'envisagez celles-ci que comme des sciences à finalité socio-économique, et vous abandonnez l'aspect fondamental de ces disciplines pour n'y voir qu'un moyen de répondre à certains des problèmes sociaux actuellement posés par votre politique.

Une telle orientation de la politique gouvernementale en matière de recherche compromet gravement l'expansion de la recherche scientifique. C'est cette politique préjudiciable non seulement aux conditions de travail des chercheurs et des techniciens et à leur avenir, mais aussi à l'avenir du pays et à l'intérêt national, qu'avec les travailleurs de la recherche et de l'université nous dénonçons énergiquement.

Je pourrais conclure très simplement que le budget ne répond pas aux besoins. Y aurait-il trop d'étudiants comme on le laisse entendre ? Evidemment non, le problème est de diversifier les formations universitaires pour mieux former une masse plus nombreuse correspondant aux besoins du pays dans le dernier quart du xx^e siècle.

A l'élimination à base sociale, il faut substituer, comme le demande le programme commun, une bonne orientation et des passerelles permettant un cloix judicieux. Il faut aussi prendre des mesures en faveur des étudiants, notamment une allocation d'études, d'abord accordée sur critères sociaux, puis progressivement sur critères universitaires.

Selon le programme commun de la gauche, l'enseignement supérieur répondra à trois missions principales : contribution à l'avancement des connaissances ; regroupement en son sein de toutes les formations post-baccalauréat ; ouverture à l'éducation permanente. Les moyens des universités seront accrus dans le cadre de leur participation à l'effort national de recherche fondamentale et appliquée.

Le regroupement des formations post-baccalauréat s'effectuera par étapes aussi rapprochées que possible, en tenant compte de la spécificité de chacune de ces formations et en utilisant tout le potentiel existant. Cela vaut, en particulier, pour les actuelles grandes écoles et leurs classes préparatoires qui seront progressivement intégrées à l'enseignement supérieur en préservant leurs qualités.

Toutes ces modifications supposent que les universités reçoivent les moyens de s'adapter à leurs nouvelles missions. Des équilibres rationnels seront recherchés entre les divers types de formation ; les formations scientifiques et technologiques connaîtront un grand développement.

Ces progrès seront liés à une participation déterminante des universités à l'essor de l'éducation permanente de niveau supérieur.

Le Gouvernement prendra, dès le départ, toutes les mesures propres à assurer une gestion autonome, réellement démocratique, des universités, tout en s'employant à ce que cela ne conduise pas à des situations de concurrence ou d'anarchie. En particulier, il veillera à l'existence de diplômes nationaux dans tout l'enseignement supérieur.

Les liaisons nécessaires entre l'économie et l'enseignement supérieur seront assurées dans le nouveau contexte de la vie économique et politique, de sorte qu'elles n'aboutissent pas à un appauvrissement culturel ou à un asservissement.

A tous les niveaux, les étudiants seront effectivement associés aux décisions. Les universités n'auront pas à leur octroyer une culture dont ils ne pourraient discuter le but et le sens.

Les personnels de l'enseignement supérieur bénéficieront d'une sécurité de carrière et de conditions de vie et de travail indispensables à l'accomplissement de leur métier.

Telle est la politique, monsieur le ministre, que nous opposons à celle de votre Gouvernement. (Applaudissements sur les bancs des groupes communiste et socialiste.)

M. le président. La parole est à M. Crespin.

M. Jacques Crespin. Monsieur le ministre, votre remarquable exposé d'hier, les chiffres qu'il contient et la volonté qu'il reflète prouvent qu'il n'est pas possible, si l'on veut — ce qui n'est pas toujours le cas — être objectif, de ne pas mesurer l'effort considérable accompli par la V^e République en faveur de l'éducation nationale, de l'enseignement et de la formation continue à tous les niveaux.

Responsable depuis plus de douze années au niveau d'une municipalité, je mesure l'œuvre accomplie par vos prédécesseurs et par vous-même. J'y vois aussi, bien sûr, quelques insuffisances, quelques imperfections, tant il est vrai que toute œuvre humaine est imparfaite.

Vous nous avez montré combien vous vous attachiez à améliorer chaque jour les conditions de travail de l'administration qui vous entoure, le cadre dans lequel se déroule l'enseignement à tous les degrés, les conditions de travail du corps enseignant et tout cela finalement pour le bien des jeunes de France, en développant la concertation avec leurs familles et les associations de parents d'élèves.

Lors de la discussion du budget pour 1972, j'avais exprimé à M. Olivier Guichard mes craintes de la stagnation des nouvelles universités de la couronne du bassin parisien. La cause principale de cette stagnation réside dans le caractère incomplet de l'enseignement. Il faudrait permettre à tous les étudiants d'y mener leurs études à leur terme en organisant des troisièmes cycles, en augmentant le nombre des options. Or la création des nouvelles universités dans la proche région parisienne attire plus que jamais les étudiants vers Paris et va à l'encontre de la politique de décentralisation dont nous sentons tant le besoin.

J'insiste à nouveau sur cet aspect de l'enseignement supérieur et je vous demande d'aider les universités de la couronne à jouer pleinement leur rôle.

J'aborderai aujourd'hui, monsieur le ministre, quelques points précis : l'enseignement court industriel, qu'il convient de développer ; les instituts universitaires de technologie ; l'enseignement spécialisé du second degré ; la formation continue.

J'aurais voulu vous entretenir aussi des difficultés que rencontrent nos unités d'enseignement et de recherche, en particulier en lettre et en droit, du fait du trop petit nombre de créations de postes, qui sont partout indispensables si l'on veut faire aboutir une vraie réforme pédagogique en donnant plus d'importance au travail par petits groupes, aux séminaires, aux équipes de recherche et de travaux dirigés. Mais le temps qui m'est imparti ne me permet pas de m'attarder sur tous ces points qui — je le sais, monsieur le ministre — retiennent d'ailleurs votre attention.

En ce qui concerne le développement de l'enseignement court industriel, la révision de la carte scolaire pour l'horizon 1978 a fait ressortir l'importance des besoins en établissements techniques et tout particulièrement en collèges d'enseignement technique industriel, c'est-à-dire en établissements de second cycle court de type industriel.

A titre d'exemple, l'étude qui a été réalisée pour l'académie de Reims montre qu'en 1978 il sera nécessaire d'accueillir dans ce type d'enseignement 15.275 élèves, soit 28 p. 100 des effectifs scolarisables dans le second cycle à l'échelon académique. Or la capacité d'accueil atteindra à la fin de la présente année civile 9.300 places, soit environ 60 p. 100.

L'effort à accomplir au cours des cinq prochaines années est donc considérable. Nous savons que vous vous y emploierez et nous serons à vos côtés pour vous aider.

S'agissant des instituts universitaires de technologie, ces établissements, créés en 1966, devraient pouvoir accueillir le quart des étudiants français, soit 160.000 environ. Ils en sont encore loin. Prévus pour promouvoir un type d'enseignement supérieur court, très largement suivi aux U. S. A., en U. R. S. S., en Angleterre et en Allemagne, ils méritent d'amples efforts : un effort pour ce qui est de la reconnaissance générale de la valeur du diplôme universitaire de technologie dans le cadre d'instituts autonomes par leur statut et par leurs enseignants permanents, comme l'indique M. Capelle dans son rapport ; un effort financier accru en matière d'équipement pour les départements lourds ; un effort de remplacement du matériel d'origine ; un effort accru d'implantation dans les villes universitaires de la couronne.

Pour ce qui concerne l'enseignement spécialisé du second degré, un effort considérable reste aussi à accomplir dans ce domaine et une accélération de l'implantation de sections d'éducation spécialisée me paraît hautement souhaitable, d'une part, parce que les classes pratiques accueillent encore de nombreux élèves relevant en réalité de l'enseignement spécialisé et, d'autre part, parce que le rythme actuel d'implantation semble insuffisant, en raison des besoins nés de la prolongation de la scolarité.

Je sais, monsieur le ministre, que votre budget prévoit un important effort dans ce domaine. Mais les études prouvent que dans l'académie de Reims — et ce n'est qu'un exemple — il faudra sextupler la cadence dans les années à venir.

Je saisis cette occasion pour poser le problème des dérogations. Dans la mesure où certains jeunes peuvent aborder la vie active avec l'assurance contrôlée de se perfectionner, n'est-il pas souhaitable de leur accorder sans plus attendre la possibilité de profiter des chances qu'ils détiennent, dans un cadre qui leur convient ?

Pour ce qui est enfin de la formation continue, les accords paritaires de 1970 et les lois nouvelles en la matière ont donné un élan nouveau à la promotion sociale. La mise en place d'un réseau de formateurs instruits des problèmes spécifiques de la formation des adultes s'impose.

Des efforts sont — je le sais — tentés dans ce sens par votre ministère, notamment à Reims où a été ouvert à la dernière rentrée scolaire un centre intégré de formation de formateurs d'adultes. Il est hautement souhaitable que de tels centres se multiplient et volent leurs moyens d'action largement accrus.

Voilà, monsieur le ministre, quelques-unes des réflexions qui me sont suggérées par l'examen de votre budget et à travers duquel j'apprécie la courageuse détermination dont vous faites preuve face aux problèmes immenses qui se posent et que nous vous aiderons à résoudre en vous apportant notre appui. *(Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République, du groupe des républicains indépendants et du groupe Progrès et démocratie moderne.)*

M. le président. La parole est à M. Chazelle.

M. René Chazelle. Monsieur le ministre, à l'occasion de cette discussion budgétaire, je voudrais appeler votre attention sur deux aspects de la politique suivie en matière d'éducation nationale.

Le premier aspect concerne les bourses, qui revêtent une importance capitale dans les budgets des familles dont les enfants sont en cours d'études.

Les charges familiales ont progressé au cours de ces dernières années, du fait de la hausse des prix, des frais de ramassage scolaire, des frais de pension et des fournitures scolaires. Qui le nierait ?

Pour favoriser l'égalité des chances au départ dans la vie, l'Etat doit logiquement aider les familles les plus modestes.

Vous connaissez, comme nous tous, monsieur le ministre, des situations particulièrement douloureuses, mais je tiens à votre disposition des dizaines et dizaines de lettres de parents angoissés.

Votre budget permet-il d'espérer que cet état de choses va changer ? Je ne le crois pas.

Les crédits qui seront consacrés aux bourses en 1973 progressent seulement de 8,5 p. 100, ce qui, d'après M. le rapporteur, devrait permettre à peine de satisfaire les nouvelles demandes et de majorer de 5 p. 100 le taux des bourses.

Ainsi, les bourses vont continuer à prendre du retard par rapport à l'évolution des charges.

A la dernière rentrée scolaire, le taux des bourses nationales a été augmenté de trois francs par part, soit une majoration de 2,5 p. 100, alors que la hausse des prix en 1972 aura été voisine de 6 p. 100.

En 1973, l'augmentation de 5 p. 100 prévue au budget représentera 6,15 francs de plus par part. Vraiment, cela est loin d'apporter aux familles l'aide indispensable que leur doit la collectivité nationale.

Pour l'examen des demandes de bourses nationales d'études, les ressources prises en considération depuis l'année 1969 sont celles qui sont retenues par les services fiscaux en vue de la détermination de l'impôt sur le revenu des personnes physiques.

L'automatisme absolu d'un tel barème, qui est très inégalement appréhendé dans sa définition au niveau des petites tranches en raison de l'existence de divers systèmes forfaitaires, eux-mêmes variables selon les professions, aboutit à des résultats souvent inéquitables.

Pour certaines familles aux ressources modestes, en particulier pour les familles des salariés qui exercent une activité peu rémunératrice, des commerçants, des artisans, des ouvriers agricoles, des petits fonctionnaires, des agriculteurs, notamment des agriculteurs retraités, qui se voient souvent refuser des bourses, plusieurs parlementaires vous ont demandé de modifier le barème actuellement applicable, lequel cause de graves préjudices à de nombreuses familles.

Nous constatons souvent la situation paradoxale qu'a dénoncée l'un de mes collègues et dans laquelle les modestes augmentations de salaires peuvent faire perdre le bénéfice d'une bourse sans compenser cette suppression.

M. Raoul Bayou. Très bien !

M. René Chazelle. En fait, l'attribution des bourses se fonde sur le critère des revenus alors qu'elle devrait se fonder sur celui des charges.

Aussi, monsieur le ministre, souhaiterais-je qu'un effort soit envisagé pour les bourses dans un prochain collectif, afin que la progression des crédits en 1973 soit au moins égale à celle du budget de l'éducation nationale, c'est-à-dire 11 p. 100 au lieu de 8,5 p. 100.

D'autre part, je vous suggérerais d'envisager le versement des bourses dès la rentrée scolaire, au lieu d'attendre la fin du premier trimestre, ce qui crée une certaine gêne dans de nombreux foyers.

Je voudrais, enfin, monsieur le ministre, appeler votre attention sur la nécessité de subventionner le ramassage hebdomadaire et bihebdomadaire des internes.

J'en viens au second point de mon propos : les charges des collectivités locales en matière d'éducation nationale.

Ces charges sont nombreuses et de plus en plus lourdes. Si j'en crois le rapport de M. Capelle, elles représenteraient environ 4,7 milliards de francs, soit 8 p. 100 des dépenses totales d'éducation, au sens où l'entend M. le rapporteur.

Un tel état de chose semble quelque peu paradoxal lorsqu'on se reporte au préambule de la Constitution. Celui-ci affirme très justement que l'éducation est un devoir de l'Etat. Or nous savons qu'il n'en est plus rien aujourd'hui, car non seulement les familles doivent supporter les frais d'un enseignement qui est de moins en moins gratuit, mais encore les collectivités locales doivent supporter des dépenses croissantes qui ne leur incombent pas. A cet égard, je pourrais citer les constructions scolaires dont les taux de subventions réels sont vraiment trop faibles et inférieurs, dans la plupart des cas, au montant de la T. V. A.

Monsieur le ministre, lorsque vous nous avez fait l'honneur de venir dans le département que je représente, je vous ai demandé de prendre contact avec votre collègue des finances pour que le taux de T. V. A. applicable dans ce domaine soit celui des produits de grande consommation — taux zéro ou taux de 7 p. 100 — au lieu d'être le taux intermédiaire supérieur à 17 p. 100. J'aimerais savoir quelle suite a été donnée à ma demande.

Outre les dépenses de constructions scolaires, il y a tous les frais de fonctionnement des établissements primaires et des établissements du second degré, les frais de résidence des enseignants, sans parler des bourses que certains départements accordent pour compléter ou remplacer les bourses d'Etat, lesquelles sont inexistantes ou insuffisantes, et sans parler du ramassage scolaire.

Malgré la préoccupation majeure des collectivités à l'heure actuelle a trait à la nationalisation ou à l'étatisation des C. F. S. et des C. E. G. La loi de 1970 et le décret du 16 septembre 1971 n'ont rien résolu à cet égard. La répartition des charges entre les communes intéressées est source de difficultés et ne constitue vraiment qu'un palliatif.

La vraie solution, c'est-à-dire l'étatisation des C. E. S. et des C. E. G., n'est pas encore en vue. Car, si je comprends bien, le rythme des nationalisations et des étatisations — cent cinquante par an environ — ne parviendra jamais à éponger les quelque 2.917 établissements sur un total de 6.419 qui attendent d'être pris en charge par l'Etat et ce ne sont pas les 100 de plus prévus dans le prochain collectif qui feront beaucoup avancer la solution de ce problème.

Pourtant, lorsqu'il y a pénurie, il me paraît indispensable qu'il y ait des priorités et, dans ce domaine, les collectivités locales les moins riches devraient être immédiatement bénéficiaires de nouvelles mesures.

C'est pourquoi, monsieur le ministre, je vous demande de penser en particulier au département de la Haute-Loire qui se dépeuple rapidement. Dont les communes rurales sont à bout de ressources et où il n'y a pour l'instant que deux C. E. S. sur six et deux C. E. G. sur seize qui soient nationalisés ou étatisés. Je souhaite vivement que ce département bénéficie de la petite dotation supplémentaire qui figurera au collectif.

Telles sont, monsieur le ministre, les quelques observations que je tenais à faire sur votre budget. (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.)

M. le président. La parole est à M. Caill.

M. Antoine Caill. Monsieur le ministre, votre exposé a retenu toute mon attention.

J'ai constaté avec satisfaction le nouvel effort consenti cette année en faveur de l'éducation nationale. Toutefois, je me permets d'appeler tout particulièrement votre attention sur le délicat problème des bourses.

Pour les enfants de familles à revenus modestes, les bourses sont le point de départ de l'égalité des chances dans notre société.

Depuis quelques années, un grand malaise règne dans nos campagnes et dans nos bourgs. Je vous l'ai déjà écrit et je m'en étais entretenu à différentes reprises avec votre prédécesseur.

Depuis douze ans, l'augmentation de la part de bourse n'atteint pas 1 p. 100 par an, alors que les charges scolaires progressent sensiblement chaque année. Un père de famille de cinq enfants dont le revenu imposable est inférieur à 10.000 francs et dont quatre enfants au moins sont scolarisés dans le premier cycle de l'enseignement secondaire ne perçoit qu'une aide annuelle de l'Etat de 934 francs.

En raison de l'éloignement des lycées et des collèges en milieu rural, les familles se voient dans l'obligation soit de choisir l'internat, soit d'opter pour le ramassage scolaire. Quand on envisage d'instituer la gratuité pour la scolarisation obligatoire, il ne faut pas oublier de tenir compte de ces charges.

Un deuxième sujet de malaise résulte, depuis la rentrée scolaire de 1969, de l'application du nouveau système de calcul pour l'attribution des bourses. Ce système pénalise les familles de salariés, de petits commerçants et d'artisans. Aussi convient-il de trouver le plus rapidement possible les moyens de rétablir l'équité dans ce domaine.

Au sein des commissions départementales chargées d'instruire les dossiers devraient siéger des délégués représentants les différentes associations de parents d'élèves. Il faut accorder des priorités aux familles dont les enfants sont scolarisés en internat ou obligés, dès leur plus jeune âge, d'emprunter chaque jour les transports scolaires.

Enfin, toutes les familles des milieux ruraux assumant les frais supplémentaires de scolarisation reconnus aux agriculteurs devraient pouvoir bénéficier des points accordés à ces derniers.

Dans l'immédiat, et en attendant les résultats des travaux des commissions chargées d'étudier le problème des bourses, il importe de revaloriser la grille d'attribution et d'abaisser de 20 p. 100 au moins le montant du revenu imposable. Sinon, de nombreux habitants de nos bourgs et de nos campagnes seront contraints d'aller grossir la population des villes, afin de trouver à proximité de leur domicile des établissements scolaires où leurs enfants pourront être accueillis.

Je sais l'effort qui est consenti en faveur du ramassage scolaire. Mais cet effort est encore insuffisant et il importe de l'amplifier.

Enfin, on pourrait sans doute adjoindre des prêts aux bourses de l'enseignement technique. Les études promises à ce sujet par votre prédécesseur sont-elles poursuivies? De tels prêts donneraient aux étudiants un plus grand sens de leurs responsabilités; mais aussi une plus grande conscience de la valeur de leur travail.

Je ne doute pas, monsieur le ministre, que vous voudrez bien tenir compte de ces réflexions dans les décisions qui seront prises, afin d'apaiser les inquiétudes des familles et de les aider à surmonter les lourdes difficultés qu'elles rencontrent. (Applaudissements.)

M. le président. La parole est à M. Cousté.

M. Pierre-Bernard Cousté. Monsieur le ministre, je vais vous présenter quelques observations sur trois points essentiels de l'éducation nationale. Je veux parler des enseignés, des enseignants et des divers enseignements, singulièrement l'enseignement civique.

En ce qui concerne d'abord les enseignés, le principe auquel vous vous êtes référé me paraît excellent. Il s'agit, en toutes circonstances et dans tous les cas, d'accroître l'égalité des chances. Dans ce domaine, plusieurs orateurs ont déjà dit à cette tribune qu'il importe de modifier le système des bourses. Je n'y reviendrai pas. Je me contenterai de faire écho à la question que vous vous posiez dans votre remarquable discours d'hier soir.

Je crois effectivement qu'il faut concentrer davantage les crédits inscrits pour les bourses au profit des familles qui en ont véritablement besoin, lorsque les bourses sont déterminantes pour la poursuite des études de leurs enfants, et chercher simultanément, à améliorer les prestations familiales.

Pour les enfants de tranches d'âge élevé, la compensation des charges d'entretien est aujourd'hui réalisée par le jeu des bourses de faible montant. Vous-même l'avez reconnu en disant que l'octroi de bourses à 40 p. 100 des familles représente actuellement la moitié des crédits et que cet éparpillement entraîne des bourses d'un montant de 300 francs par an. Je n'ai rien à ajouter sur ce point.

En revanche, s'agissant de l'aide qu'il convient d'apporter aux étudiants modestes, je crois qu'il y a lieu de poursuivre l'effort entrepris dans le domaine des chambres.

En 1958, nous disposions de 9.300 chambres. En 1973, il y en aura 95.000, avez-vous déclaré, soit dix fois plus. C'est très bien. Mais les objectifs du Plan seront-ils respectés? Je me le demande quand je vois qu'il est prévu au budget de ne financer que 3.000 lits en 1973. Je suis persuadé, monsieur le ministre, que vous examinerez très attentivement ce problème.

Je parlerai surtout de ces nouveaux enseignés que sont les adultes et de la formation continue liée à la promotion sociale. Vous avez, dans une autre enceinte, fort bien défini le problème en indiquant qu'il s'agit de créer, en fait, de l'école à la vie professionnelle, puis tout au long de celle-ci, un processus éducatif continu offrant à chacun l'occasion de se former ou de se perfectionner.

On ne peut mieux définir l'objectif des dispositions de 1971. Mais nous nous préoccupons, car sur ce point vous avez été relativement bref, des moyens de l'atteindre.

La tâche est considérable et de longue durée et, pour l'accomplir, il faut d'abord assurer la formation des formateurs. Selon diverses études, il apparaît que, d'ici quatre à six ans, lorsque les accords du 9 juillet 1970 et la loi de juillet 1971 feront sentir leur plein effet, 4.000 à 5.000 formateurs à temps complet et 30.000 à 35.000 formateurs à temps partiel seront nécessaires pour des centaines de milliers d'enseignés. Où les trouverez-vous?

Sans doute des centres intégrés de formation de formateurs d'adultes ont-ils été créés. Mais on en est encore au stade expérimental et le problème est de savoir combien de temps il faudra pour que l'ensemble du territoire national soit couvert par ces centres, et pour que les universités, puis les établissements d'enseignement secondaire possèdent une mission de formation continue.

Si les recteurs peuvent disposer de centres intégrés de formation de formateurs d'adultes, encore faut-il qu'ils aient des moyens suffisants. A cet égard, j'aimerais savoir si votre projet de création de postes de chargés de mission de formation continue permettra de réaliser l'indispensable coordination au niveau des régions et des départements. Je tenais à vous poser la question à cette tribune et j'espère que vous voudrez bien y répondre.

Il y a eu des tâtonnements. Ainsi, à l'université de Lyon-I, des problèmes ont surgi quant à la maîtrise des méthodes d'informatique appliquée à la gestion — domaine passionnant! — qui

recrute certes des étudiants, mais également des professionnels cherchant à acquérir ou à approfondir des connaissances en informatique, en gestion et en techniques quantitatives. Or manquaient les crédits de fonctionnement.

Cette question a été réglée par vos soins, et je vous remercie, mais continue de se poser, là comme dans d'autres domaines, le problème de la sanction, c'est-à-dire du diplôme. Au moment où l'on souhaite que ces expériences prennent toute leur portée, votre attention devait être attirée sur ce point.

Une autre expérience passionnante est en cours à Strasbourg et concerne la réinsertion dans la vie active de femmes de trente-cinq à cinquante ans. Il serait utile que ces efforts soient poursuivis et développés grâce à la coopération de votre ministère, et du ministère des affaires sociales et qu'ils répondent exactement aux besoins de la nation. A Strasbourg, ces femmes sont préparées au secrétariat bilingue. Mais elles pourraient aussi être orientées vers les hôpitaux où nous manquons d'assistantes, par exemple, et vers des activités indispensables au pays.

J'en viens aux enseignants. 70 p. 100 des crédits de votre budget leurs sont destinés, et on ne peut que s'en féliciter. M. Mario Bénéard a rappelé avec raison dans son rapport que si les salaires avaient augmenté de 23 p. 100 en deux ans, la croissance des effectifs, pour la même période, était de 6,78 p. 100. Cela signifie que les enseignants ont vu croître leurs traitements de 8 p. 100 en moyenne par an, ce qui n'est certes pas négligeable du point de vue du niveau de vie, mais ne doit pas nous dissuader de soutenir l'amendement de la commission des finances.

Il est souhaitable, en effet, de procéder notamment à une revalorisation des indices des professeurs des collèges d'enseignement technique; il est indispensable de répondre aux besoins des professeurs d'enseignement général de collège, ainsi qu'à ceux des inspecteurs départementaux de l'éducation nationale et des chefs d'établissement.

Je voudrais me faire l'écho des propos tenus hier soir par M. le recteur Capelle. Nous ne pouvons pas, par ailleurs, nous désintéresser de notre enseignement médical, et en particulier de la situation des chefs de cliniques assistants des hôpitaux ainsi que des assistants en sciences fondamentales ou en biologie des hôpitaux. Le budget vous offre sur ce point certaines possibilités d'intervention.

Je ferai une brève observation relative à l'enseignement civique.

Lorsque je vous avais interrogé sur ce point, vous aviez bien voulu m'indiquer que des mesures récentes avaient été prises en vue de moderniser le contenu et les méthodes de cet enseignement et d'augmenter les horaires impartis à cette discipline. Qu'en est-il réellement de l'enseignement civique des enfants de sixième et de cinquième? J'ai le sentiment qu'un effort doit être fait, et vous l'avez vous-même reconnu, monsieur le ministre, en disant que des progrès avaient été réalisés mais que les résultats, d'ores et déjà, ne répondaient pas aux intentions.

Je voudrais que les intentions soient suivies d'action et que, compte tenu de l'importance de la formation continue, une formation civique puisse être dispensée à la jeunesse au-delà des classes de sixième et de cinquième, non seulement dans l'enseignement secondaire, mais aussi dans l'enseignement supérieur. C'est l'un des devoirs essentiels que nous devons assumer.

Un budget de 36 milliards. Le premier budget de la nation. La priorité des priorités. Oui, nous avons noté qu'en 1958 ce budget représentait 9,6 p. 100 du budget général et qu'il atteint 18,3 p. 100 en 1973, c'est-à-dire pratiquement le double.

Vous illustrez ainsi le propos d'un grand journal londonien, *The Times*, qui, lundi dernier, soulignait que la France est le pays le mieux géré d'Europe. Je souhaite que le budget de l'éducation nationale soit, lui, le budget le mieux géré de la nation compte tenu de son importance pour l'avenir de notre société. Vous pouvez compter sur notre concours actif. (*Applaudissements sur les bancs de l'Union des démocrates pour la République, du groupe des républicains indépendants et du groupe Progrès et démocratie moderne.*)

M. le président. La parole est à M. Barrot.

M. Jacques Barrot. Monsieur le ministre, vous avez beaucoup insisté hier pour dégager comme la finalité prioritaire de votre effort la réalisation de l'égalité des chances. C'est évidemment une finalité fondamentale qui revêt une importance primordiale pour les élus des milieux ruraux. Nous constatons en effet que si certains habitants des zones rurales quittent celles-ci à regret pour aller vivre dans les grandes villes, le souci de donner plus de chances à leurs enfants est souvent désormais au premier plan de leurs motivations.

Je présenterai donc quelques observations pour mettre ce problème en évidence et suggérer quelques-unes des solutions qui peuvent lui être apportées.

Dans son excellent rapport, M. le recteur Capelle a souligné « la nécessité de donner une structure et, par là même, un avenir réconfortant, au système d'éducation offert à la population rurale ».

Tout se passe comme si, à la faveur d'une certaine passivité, on se bornait à fermer des classes, à regrouper à la hâte en restaurant systématiquement des circuits de ramassage, parfois fort longs, pour de très jeunes enfants.

Permettez-moi, monsieur le ministre, de regretter à cette tribune qu'aucun effort d'innovation n'ait pu être mené plus rapidement à terme. Je pense notamment à l'amélioration qu'aurait constitué la mise en place à titre expérimental d'un internat de montagne qui aurait permis d'héberger les jeunes enfants dans un foyer distinct de l'établissement scolaire lui-même. Cette mesure, combinée avec un aménagement des horaires scolaires, aurait peut-être pu éviter certaines situations particulièrement pénibles comme celle de jeunes enfants de l'école élémentaire qui doivent quelquefois attendre le car de ramassage dans le froid.

J'aurais voulu pouvoir vous soumettre, monsieur le ministre, l'emploi du temps de certains enfants qui habitent les zones rurales de montagne. Le lever y est très matinal et il y a de longues attentes dans le froid.

M. Capelle a lancé l'idée d'un groupe de travail, réunissant élus et enseignants, susceptible de dégager, par secteur scolaire, des solutions concrètes. Cette suggestion me paraît très valable.

Je vous rappellerai trois de nos préoccupations essentielles dans ce domaine de l'organisation des secteurs ruraux. Il s'agit d'abord de l'extension du réseau d'écoles maternelles qui doivent se substituer peu à peu aux classes enfantines et, ensuite, de la transformation progressive des C. E. G. en C. E. S. A cet égard, je prends acte — et je vous remercie, monsieur le ministre — du fait que vous envisagez d'assouplir les conditions démographiques, puisque, si j'ai bien compris, les C. E. G. 400 auront vocation à devenir C. E. S., ce qui me paraît très important.

Enfin, nous souhaitons un renforcement des possibilités d'enseignement technique ou technologique, qui ont beaucoup manqué aux jeunes ruraux. A ce sujet, la création d'une formation pré-professionnelle, à la fois en C. E. T. et en collège de cycle moyen, est une initiative intéressante.

Mais l'égalité des chances passe également par l'aide sociale aux familles. De nombreux orateurs ont soulevé le problème des bourses. Je me joindrai à eux, car il est de notre devoir de signaler ici la situation difficile de certaines familles. Il faut augmenter les dotations et les faire croître à un rythme plus rapide, correspondant à la progression moyenne du budget.

Mais certains points doivent être soulignés.

Il est évident que le barème fondé sur les déclarations de revenus répercute, dans le système d'attribution des bourses, toutes les imperfections du système fiscal français. Nous connaissons tous des exemples et, dans son rapport, M. Mario Bénéard en a cité qui me paraissent caractéristiques.

Certains élus locaux souhaitent que, pour assouplir le barème, soient créées en milieu rural des commissions qui, à l'image des commissions d'aide sociale, s'efforceraient de faire œuvre de justice et de corriger les inégalités qu'entraîne l'application sans nuances du barème.

J'ajoute qu'actuellement les services académiques n'ont pratiquement aucun pouvoir de contrôle effectif sur la vérité des déclarations qui leur sont adressées.

Tout cela semble pousser vers une procédure peut-être plus complexe, mais qui, par l'assouplissement du barème et par une meilleure répartition des bourses, permettrait de concentrer l'aide sur les familles qui en ont le plus besoin et de relever au moins à trois parts le minimum attribué.

De plus, il faut tenir compte de la situation de l'élève, de la manière dont il est scolarisé, soit en internat, soit en externat. Cette idée m'est chère. Aussi ai-je posé de nombreuses questions écrites, mais j'ai eu le sentiment de ne pas être compris. Lorsque je parle de la situation difficile que connaît le milieu rural, on m'objecte que les agriculteurs bénéficient de parts supplémentaires. Les enfants d'agriculteurs, qui sont en internat, ont effectivement droit à des parts supplémentaires. Mais, en milieu rural, il n'y a pas que des enfants d'agriculteurs.

Je prendrai l'exemple d'un facteur dans une petite commune. Pour peu qu'il touche quelques primes, ce facteur dispose de ressources supérieures au plafond! S'il a des enfants quelque

peu doués, il devra leur faire poursuivre leurs études au chef-lieu du département qui est souvent éloigné de son domicile et, s'il ne reçoit aucune aide, il sera, chaque semaine, obligé de déboursier une somme relativement importante pour les allers et retours de l'internat à la maison.

Il conviendrait donc de prendre en charge les frais d'internat et de ramassage hebdomadaire que supportent non seulement les familles d'agriculteurs — à cet égard, je suis heureux de l'effort consenti en leur faveur — mais aussi les salariés, y compris ceux qui appartiennent au régime général de sécurité sociale. Il faut tenir compte de la situation de tous et, le cas échéant, leur attribuer des points de charges supplémentaires en contrepartie de l'obligation d'internat qui pèse sur eux. Enfin, tant que l'on traitera l'enfant comme un quart d'adulte, si j'ose dire, les familles nombreuses seront défavorisées.

Nous nous sommes réjouis de l'extension des parts supplémentaires pour les élèves de l'enseignement technique. Mais elle doit concerner tous les élèves, quelle que soit l'appellation de l'établissement dans lequel ils sont scolarisés et, j'y insiste, quel qu'en soit le caractère, public ou privé. Une discrimination inacceptable frappe actuellement les familles à cet égard.

Je n'évoquerai pas le problème des bourses des étudiants. Peut-être y a-t-il l'amorce d'une solution dans votre proposition de lier la politique des prestations familiales et l'aide aux jeunes fréquentant les universités, qui consisterait probablement à maintenir le bénéfice des allocations familiales au-delà de vingt ans pour les étudiants.

Je dirai un mot des bourses de fréquentation scolaire et d'entretien, qui répondent aux problèmes que j'évoquais tout à l'heure pour les enfants du premier cycle, et dont l'augmentation pourrait permettre la mise en œuvre de formules originales pour éviter le recours systématique aux transports scolaires, en retenant, par exemple, des formules d'hébergement par des familles de la commune chef-lieu où se trouve l'établissement scolaire.

Vous avez affirmé avec conviction qu'il fallait parvenir à la gratuité du ramassage scolaire. C'est en effet essentiel dans l'optique d'une politique d'aménagement du territoire. J'insiste beaucoup sur le fait que l'organisation de ce service va devenir de plus en plus délicate et que l'on aura de la peine à trouver des bénévoles pour assurer une gestion de plus en plus lourde. On peut certes réaliser des économies, mais dans certaines régions, on éprouve même des difficultés à trouver des transporteurs.

L'égalité des chances, monsieur le ministre, passe aussi par l'orientation.

Je souhaite que vous en fassiez naître chez tous le désir. On ne recourt trop souvent à l'orientation, en milieu rural, que lorsque l'enfant présente un handicap. On a l'impression qu'elle est un corollaire de l'inadaptation, alors que tous les enfants auraient besoin d'être guidés, orientés vers des perspectives autres que celles que leur offre la vie dans un milieu relativement fermé.

Le temps me manque pour faire quelques suggestions sur des problèmes catégoriels concernant les instituteurs, qui s'inquiètent, dans certains départements ruraux où l'on ferme des classes, et les professeurs certifiés et assimilés, dont le niveau indiciaire est défavorable et auxquels des améliorations ont été promises.

M. de Montesquiou m'a demandé de vous rappeler — je le fais bien volontiers — l'intérêt que nous portons aux enseignants des collèges d'enseignement technique et aux problèmes des maîtres auxiliaires.

Je souhaite que vous nous apportiez des réponses à ces inquiétudes que nous partageons.

Je conclurai, monsieur le ministre, en saluant l'effort très important consenti pour la formation des hommes. Nul doute qu'il entre pour une part importante dans le progrès économique dont bénéficie notre pays et qui doit permettre le progrès social.

Puisse l'intérêt que porte le Parlement à ce débat vous aider dans votre lourde tâche dont nous mesurons le caractère prioritaire pour l'avenir de notre pays. (Applaudissements sur les bancs du groupe Progrès et démocratie moderne, de l'union des démocrates pour la République et du groupe des républicains indépendants.)

M. le président. La parole est à M. Ehm.

M. Albert Ehm. Monsieur le ministre, mes propos seront sans doute complémentaires de ceux qui viennent d'être formulés par certains de mes collègues. Dans le court laps de temps qui

m'est imparti, je me bornerai à faire quelques suggestions et évoquer quelques points essentiels sur lesquels j'appellerai votre bienveillante attention.

S'il faut apprécier à sa juste valeur le très sensible accroissement dans le budget de l'éducation nationale du taux de progression des dépenses de personnel, il convient aussi de souhaiter qu'il en résulte des améliorations d'ordre qualitatif et non pas seulement une adaptation mathématique à l'augmentation des effectifs scolaires.

A cet égard, les crédits prévus pour le personnel seront-ils suffisants pour améliorer la situation des chefs d'établissement et des inspecteurs départementaux de l'éducation nationale et pour permettre d'assurer leur recrutement? Je vous rappelle à ce sujet que l'académie de Strasbourg compte un maximum de principaux de C.E.S. par intérim, un maximum de durée de l'intérim et un minimum de nominations.

Les crédits permettront-ils d'améliorer la situation des chefs d'établissement retraités avant le 30 juin 1968, auxquels votre prédécesseur a tenu à donner satisfaction par un projet qui, malheureusement, n'a pas trouvé audience auprès de M. le ministre de l'économie et des finances? Vous serait-il possible de revoir cette question de près?

De même, pouvez-vous donner des assurances aux professeurs d'éducation générale de collège, dont les traitements sont aujourd'hui rattrapés par ceux des instituteurs et dépassés par ceux des professeurs des collèges techniques avec lesquels ils étaient à parité, en leur accordant les 25 points attribués aux instituteurs et la conversion de l'indemnité forfaitaire de 1.800 francs en 25 points d'indice?

Les mesures qui vont être prises en faveur des enseignants des collèges techniques ne peuvent être suffisantes car, si nous accueillons avec satisfaction la création d'un cadre unique, nous constatons que seul le onzième échelon sera bénéficiaire en 1975 des 50 points promis alors qu'il faudrait une revalorisation indiciaire raisonnable à tous les échelons et que l'avancement de l'indice ne soit pas proportionnel à un certain stage, dont on ignore encore les étapes, afin de ne pas décourager les jeunes que leur vocation porterait à enseigner dans les collèges techniques.

Il est urgent de procéder à un rythme plus rapide à la titularisation des maîtres auxiliaires qui l'attendent depuis des années.

Il serait judicieux de ne pas oublier le rôle important des conseillers d'éducation auxquels il faudrait donner un statut plus précis et une situation financière conforme à leurs responsabilités.

Ce sont là autant de problèmes sur lesquels j'aimerais obtenir de votre part, monsieur le ministre, des précisions et des assurances.

Mais je voudrais encore évoquer très rapidement quelques questions.

En premier lieu, l'augmentation du nombre des écoles maternelles est d'autant plus nécessaire dans les régions rurales de l'Est qu'un problème linguistique s'ajoute à celui de l'éducation de la petite enfance. Je sais qu'un geste appréciable a déjà été fait en ce sens mais il faut en souhaiter la continuation et même l'accentuation.

Parler de nos départements de l'Est revient à évoquer le problème du bilinguisme. A la suite d'un vœu unanime des deux conseils généraux du Bas-Rhin et du Haut-Rhin exigeant une solution concrète et constructive du bilinguisme, dans les écoles élémentaires, votre prédécesseur a pris l'initiative d'ouvrir dans la région d'Alsace 30 classes expérimentales d'initiation à la langue allemande. Si nous saluons cette intention, elle ne saurait cependant nous donner toute satisfaction et nous espérons qu'à la rentrée de 1973 ce nombre sera largement augmenté. Le véritable problème n'est peut-être pas dans un nombre impressionnant de classes d'initiation mais dans l'affectation à ces classes de maîtres particulièrement qualifiés ayant une formation pédagogique appropriée, de maîtres qui ne donnent pas seulement une instruction théorique et académique mais également, à côté de la langue française, langue maternelle, la connaissance d'une langue étrangère dont le vocabulaire économique, commerciale et technique permettra aux jeunes d'assurer à notre région frontalière un progrès social, culturel et humain.

En ce qui concerne les nouvelles constructions scolaires, vous devez reconnaître monsieur le ministre, que si les élus locaux n'avaient pas un sens élevé de leurs responsabilités, la situation de l'enseignement dans les écoles maternelles et primaires, et dans les C.E.S., serait souvent très grave, car ce sont les communes qui, en grande partie, doivent supporter les frais d'équipements et surtout de fonctionnement de ces établissements.

C'est la raison pour laquelle il est urgent que les établissements scolaires déjà existants soient étatisés en ce qui concerne les lycées, ou nationalisés pour les C.E.S.

Et je fais miennes les conclusions des rapporteurs qui demandent que dans les années à venir, le nombre de nationalisations atteigne un rythme de croisière d'environ 300 à 350 établissements.

D'autre part, les maires des petites et moyennes communes doivent attendre plusieurs années le financement d'établissements scolaires dont le besoin est urgent du fait que le ministère de l'éducation nationale a décidé de réserver une priorité aux constructions scolaires des grands ensembles.

A moins que certaines mesures ne soient prises, les enveloppes financières attribuées aux régions seront progressivement réservées aux métropoles d'équilibre ou aux grandes villes, ce qui risque de porter un préjudice considérable à la vitalité des villes moyennes ou rurales.

Bien d'autres questions mériteraient d'être soulevées, comme celles d'une révision de la réglementation actuelle en matière de ramassage scolaire, ou d'une plus large répartition des bourses et d'une amélioration des modalités de paiement, etc.

En conclusion, je m'associe aux orateurs qui se sont déjà fait l'écho des doléances du corps enseignant, des familles et des collectivités locales.

Monsieur le ministre, j'ai enregistré avec beaucoup de satisfaction vos déclarations et la volonté qui vous anime pour doter la jeunesse de notre pays d'une formation humaine, sociale et professionnelle. Je pense que vous ferez vôtres les quelques remarques que je viens de formuler et d'avance je vous en remercie bien sincèrement. (Applaudissements.)

M. le président. La parole est à M. Pierre Buron.

M. Pierre Buron. Monsieur le président, monsieur le ministre mes chers collègues, si j'étais dans l'opposition, il me serait facile de faire chorus à toutes les circulaires, à tous les articles de journaux selon lesquels notre éducation nationale est vraiment la pire des choses que nous ayons en France. Mais il me serait également facile, si je ne craignais l'application de l'article 40 de la Constitution, de faire moult propositions pour — pourquoi pas ? — doubler les traitements et le nombre des nationalisations de C.E.S. ou de C.E.G. Ce qui est plus difficile, c'est justement d'avoir le courage de ne pas considérer seulement les besoins mais les moyens de la nation, dans la mesure où ceux qui sont mis en œuvre atteignent le niveau que M. le ministre s'est plu à rappeler hier.

Les chiffres, pour les gens de la base, parlent peu mais certains sont tout de même révélateurs : 70.000 anciens francs par habitant, c'est une somme !

Si on regarde autour de soi, on voit pousser des C.E.S., des C.E.G. et des écoles de toutes sortes. Bien sûr, on aimerait que leur croissance soit plus rapide, mais il faut reconnaître tout ce qui a été fait. Ce qui reste à faire, nous l'entreprendrons progressivement, comme nous l'avons fait jusqu'ici.

Puisque nous ne pouvons pas modifier, nous parlementaires, les chiffres du budget, l'idée me vient qu'on pourrait peut-être, spécialement au sein des commissions des finances et des affaires culturelles, organiser l'envoi de missions sur place pour voir comment les choses se passent.

Quelle est actuellement notre information ? Elle vient d'abord de ceux qui s'agitent et qui prétendent que tout va mal. Il est facile, dans tous les domaines, de relever ce qui va mal en négligeant ce qui va bien et ce qui a été fait. D'autre part, nous disposons des rapports de l'administration. Veuillez m'excuser, monsieur le ministre, mais je dois dire que les rapports de l'administration sont par essence « administratifs » et qu'ils présentent la réalité d'une certaine manière. Ces informations antagonistes ne nous donnent pas une idée réelle de la situation, sauf quand nous allons, sur place, voir comment les choses se passent.

Si vous acceptiez mon idée, nous pourrions aller dans tel établissement de telle région pour voir comment se porte l'enseignement primaire, par exemple en milieu rural où les écoles ont un rôle déterminant et où il arrive que l'administration décide la suppression d'une école uniquement au vu des effectifs, ce qui n'est pas toujours un critère valable, alors que, dans certains cas, l'école devrait être maintenue pour des raisons psychologiques, sociales, voire économiques.

Nous nous soucions du sort des enseignants, mais il faut imaginer quel est le délaissement, quelquefois le dénuement des instituteurs perdus dans la campagne et sous la menace, telle l'épée de Damoclès, de la suppression de leur école. Il faut comprendre cette situation et admettre que l'organisation d'une mission d'information à la base serait bonne.

Si l'on visite les établissements d'enseignement secondaire — premier et second cycle — on constate immédiatement le problème posé par la suppression des classes de fin d'études. Ce n'est pas toujours une bonne initiative que d'arracher certains jeunes à un milieu familial où, grâce au secours de l'instituteur qui connaissait bien les familles et le milieu social, ils avaient parfois des possibilités d'insertion dans la vie économique qui ne leur sont plus offertes aujourd'hui.

J'ai eu l'occasion, à plusieurs reprises, il y a trois ans notamment, d'intervenir d'une manière vigoureuse et passionnée sur l'aventure des fameuses classes pratiques. J'ai plaisir aujourd'hui à voir qu'on y a renoncé pour essayer de faire mieux, je dis bien essayer. J'avais dit à l'époque que les classes pratiques entraînaient pour les enfants non seulement une perte de temps, mais, ce qui était beaucoup plus grave, de l'amour du travail. Allez dire aux adolescents qui, pendant deux ans de classe pratique n'ont presque rien fait, d'aller en apprentissage ! (Applaudissements.)

Aujourd'hui, on tente une nouvelle expérience. D'un naturel optimiste, je souhaite que cela réussisse, bien sûr, mais je ne peux m'empêcher de penser que voilà trois ans j'avais obtenu, d'artisans, de commerçants, d'industriels, à titre d'expérience, de faire travailler à mi-temps des jeunes de quatorze à seize ans qui fréquentaient les classes pratiques. Les instituteurs étant soulagés, si l'on peut dire, de leurs élèves pendant la moitié du temps, avaient tout loisir d'aller voir sur place ce qui s'y passait, instituant ainsi une communication réelle et concrète avec le milieu de l'entreprise.

La première réaction fut favorable. J'avais presque obtenu « feu vert » de votre prédécesseur, monsieur le ministre. Malheureusement on a tout de suite saisi que la réussite de cette expérience créerait des perturbations ailleurs et je rappellerai à ce sujet les propos de mon inspecteur d'académie — son départ me donne toute liberté : « Avec un tel système, tout le monde va désertier les C.E.T. Si après deux ans de formation chez les artisans et un an d'école, on obtient au bout de trois ans une formation pratique et concrète, les gens vont dire que c'est la meilleure façon d'accéder à un métier ».

Voilà qui montre bien que l'organisation de l'enseignement n'est pas encore assez ouverte à cette créativité, qu'elle est trop enfermée dans des schémas stérilisants et qu'il faut donner beaucoup plus d'initiatives aux chefs d'établissement.

Je donnerai encore un autre exemple. Avec l'aide du conseil général, nous avons créé la première section d'une école d'industrie alimentaire. Nous avons acheté un terrain, construit un bâtiment, passé avec l'éducation nationale une convention qui n'est d'ailleurs pas encore signée. Néanmoins cet établissement fonctionne. Malheureusement l'administration — toujours l'administration, monsieur le ministre — en a fait immédiatement une simple section de collège d'enseignement technique. Elle n'admet pas la présence d'une école conventionnée avec l'éducation nationale, qui n'entre pas dans le giron des schémas sacro-saints de l'enseignement public. Ce n'est pas normal. Si on a dépensé 50 millions de francs, c'est pour réaliser une création souple. Pour ne pas heurter l'éducation nationale — ce serait mal venu de ma part — j'ai d'abord demandé une convention, qu'on établisse un *modus vivendi*, une collaboration entre les deux parties. Mais j'ai échoué. L'administration est revenue aux sentiers battus des formations sclérosées, où les maîtres qui sont en place depuis de nombreuses années ont une formation qui ne répond quelquefois plus aux besoins de l'économie. Ils sont cependant maintenus et on admet des élèves dans ces sections !

Pour l'enseignement supérieur, j'ai réclamé à de nombreuses reprises une véritable autonomie qui soit, en même temps, une animation et une saine concurrence entre les différentes universités.

Personnellement, je suis partisan que chaque université délivre ses propres diplômes. Je me souviens avoir dit à cette tribune, qu'à la sortie, Dieu reconnaîtrait les siens. C'est une telle mesure qu'il faudrait adopter pour éviter de s'enfermer dans des formules sclérosées et sclérosantes. Dernièrement, j'ai eu le plaisir de visiter une université de l'Ouest. J'y ai trouvé son président, très ouvert à ces problèmes. En voyageant avec lui, j'ai appris qu'il avait travaillé deux ans dans une usine. J'ai ainsi eu l'explication de sa façon de voir les choses. Il serait peut-être souhaitable d'ouvrir l'enseignement au monde économique et d'organiser des stages à l'extérieur. En réalité, les élèves ne connaissent le monde économique qu'au travers de conférences plus ou moins politisées qui se font dans les lycées ou les universités, au cours desquelles un tableau incroyable de la vie économique est brossé. Avant tout, il convient d'être réaliste et sérieux. (Applaudissements sur les bancs des républicains indépendants et de l'union des démocrates pour la République.)

Il serait nécessaire de se pencher constamment sur de tels problèmes. Je n'ai pas le temps de développer ici ces perspectives. Je vous assure que j'en ai plein le cœur. Je suis intimement persuadé qu'il y a quelque chose à faire dans ce domaine. Dans la majorité, comme dans l'opposition, il y a des enseignants qui doivent être pénétrés du désir de réaliser quelque chose de mieux.

Et puis, il y a le grand problème des bourses. Une mission pourrait là encore, monsieur le président de la commission des affaires culturelles, être chargée d'examiner sur place de quelle façon elles sont accordées. Mon collègue, tout à l'heure, parlait du cas d'un facteur et de ses quatre enfants. C'est exact. Il faudrait interroger aussi le boucher, le boulanger et le charcutier qui vous feraient part de leurs difficultés.

Vous avez eu raison, monsieur le ministre, de dire qu'il fallait mettre l'accent sur le système des bourses par rapport aux allocations familiales. Il s'agit, en effet, d'une affaire sociale et non pas d'une affaire d'éducation nationale. J'avais également demandé que l'attribution des bourses ne soit plus de la compétence de l'éducation nationale mais soit transférée au ministère des affaires sociales. Cela a été un scandale ! Pourtant, cela me paraît logique. Il serait salutaire d'« arracher » cette question à l'administration de l'éducation nationale. Ce serait une innovation. Dans quel but les bourses ont-elles été créées sinon pour aider les familles qui en ont besoin ? Une mission pourrait donc être chargée d'examiner ce problème et tous les parlementaires seraient concernés.

J'avais également demandé — je me répète car j'estime en tant que pédagogue qu'il faut répéter les choses plusieurs fois, même à cette tribune, pour qu'elles puissent aboutir — que soit constituée une commission composée de représentants s'intéressant plus particulièrement aux problèmes de l'enseignement et appartenant à chacun des groupes de l'Assemblée, commission chargée d'étudier la condition réelle des enseignants.

Car, en tant qu'enseignant, je suis navré de constater le divorce qui s'est établi entre l'enseignement et la nation, aussi bien entre les parents d'élèves et le Gouvernement qu'avec tous ceux qui devraient contribuer à l'effort de la nation.

Il est désolant que l'école, qui a joué un si grand rôle dans le développement du civisme, se soit — je m'excuse du mot — ratainée, repliée sur elle-même, quand elle n'est pas en rébellion contre la nation, alors que normalement elle devrait en être l'animatrice.

Je ne crois pas que les choses puissent demeurer en l'état et il nous appartient, je le répète, si nous ne pouvons agir sur les crédits, tout au moins de jouer notre rôle sur d'autres plans afin de rendre à l'enseignement sa véritable mission.

Je suis contre le monopole du ministère de l'éducation nationale sur l'éducation de la nation. La fin de ce monopole signifierait pour les enseignants l'ouverture sur le monde concret, réel et il faut essayer d'agir dans ce sens afin de redonner à l'université sa véritable mission. (Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République et des républicains indépendants.)

M. le président. La parole est à Mme Choñavel.

Mme Jacqueline Chonavel. Le budget pour 1973 prévoit un sérieux coup de frein en matière d'investissements pour l'éducation nationale : moins 6 p. 100 par rapport à 1972 pour les crédits de paiement ; plus 1,2 p. 100 pour les autorisations de programme.

Si l'on tient compte de la hausse des prix on s'aperçoit que c'est une diminution brutale qu'enregistrera le budget d'équipement pour 1973. La part des investissements dans le budget de l'éducation nationale pour 1973 est de 11 p. 100 alors qu'elle était de 18,5 p. 100 en 1968.

Y aurait-il suffisamment d'établissements scolaires dans le pays ? Aurions-nous « fait le plein » ? Chaque enfant aurait-il une place convenable à l'école, de la maternelle à l'université ?

Vous savez bien que ce n'est pas le cas. Mais vous affirmez le contraire. Car vous ne cherchez pas à satisfaire les besoins, dans aucun domaine d'ailleurs.

C'est délibérément que vous restreignez les dépenses jugées inutiles par les grandes sociétés capitalistes dont vous êtes les représentants ; seul, l'accroissement de leurs profits vous intéresse.

Prenons la situation de l'enseignement du second degré. Les besoins, à ce niveau, sont particulièrement importants. Or, les crédits de paiement diminuent de 4,2 p. 100, tandis que les autorisations de programme n'augmentent que de 5,6 p. 100.

Cependant, les effectifs supplémentaires attendus dans le second degré pour la rentrée scolaire de 1973 sont de 130.000 élèves, soit 3,4 p. 100 de plus que l'effectif actuel ; et l'on

sait dans quelles conditions, souvent déplorables, fonctionnent certains C. E. S., installés depuis plusieurs années dans des locaux provisoires, ou résultant de la transformation de C. E. G.

D'après le rapport de la commission du VI^e Plan et le rapport d'exécution de ce même Plan, les besoins de renouvellement et de rattrapage à la fin de 1972, en nombre de places, peuvent être évalués à 680.000 pour le 1^{er} cycle, 15.000 pour le second cycle long général, 50.000 pour le second cycle long technique et 50.000 pour le second cycle court.

De plus, les nouvelles dispositions réglementaires comme les déclarations officielles, peuvent laisser espérer que les établissements publics d'enseignement ouvriraient des départements de formation permanente pour accueillir les travailleurs en stage de formation permanente pendant le temps de travail.

On comprend mal, dans ces conditions, que les autorisations de programme ne progressent qu'au rythme de l'hypothèse la plus basse avancée par le VI^e Plan.

Il convient de déplorer également le retard extraordinaire pris par l'équipement sportif des établissements scolaires. Tel gymnase ou terrain de sport voit le jour quatre, cinq ans et même plus après la construction de l'école. Comment, dans ces conditions, appliquer le tiers temps pédagogique que vous avez institué ?

Je voudrais illustrer mon intervention en évoquant la situation de mon département, celui de la Seine-Saint-Denis. Le conseil général a évalué à 1.500 le nombre de classes maternelles et élémentaires à construire au cours du VI^e Plan. A ce jour, 471 ont été construites dont 250 à titre provisoire ; 43.500 places de C. E. S. sont nécessaires d'urgence : 4.372 seulement ont été réalisées, 5.794 sont en cours de réalisation ; sur 18.300 places de C. E. T. indispensables 2.100 sont réalisées ; il manque 10.500 places de lycées du second cycle, techniques ou polyvalents : 1.772 sont réalisées.

Voilà qui nécessiterait une augmentation substantielle des crédits d'investissements de votre budget.

Par ailleurs, et toujours pour le second degré, on remarque que les investissements en constructions exécutés par l'Etat diminuent au profit d'une augmentation plus rapide des subventions ; ce qui traduit l'accentuation de la tendance à faire supporter aux collectivités locales, et en particulier aux communes, une part de plus en plus lourde du financement des équipements scolaires du second degré alors qu'ils relèvent de la responsabilité de l'Etat. Or, dans ce domaine, le transfert des charges de l'Etat aux communes est insupportable et même scandaleux dans certains cas.

Je veux citer ici quelques exemples. Lors de l'acquisition des terrains, la dépense subventionnable est calculée sur la base de la valeur du terrain nu, diminuée de l'abattement pour occupation et majorée de l'indemnité de rempli éventuelle. Il est anormal que l'Etat ne prenne pas en compte la totalité de la dépense, car il est évident que, dans les cités urbaines, les villes ne peuvent pas acquérir des terrains nus.

Je prendrai comme exemple l'acquisition de terrains dans ma commune de Bagnolet pour l'implantation d'un C. E. T. Les parcelles expropriées uniquement pour l'assiette de l'établissement représentent une superficie de 18.214 mètres carrés. La ville a acquis ces terrains pour la somme totale de 4.643.000 francs. Or, l'Etat a versé à la commune une subvention de 1.620.300 francs, ce qui ne représente pas 35 p. 100 du montant de la dépense. On est loin des 50 p. 100 de subvention que vous dites accorder pour les terrains nécessaires aux établissements scolaires. Je fais remarquer en outre qu'il s'agit là d'un établissement d'enseignement technique qui devrait être entièrement à la charge de l'Etat.

Pour le financement des constructions du second degré, nous constatons encore des anomalies flagrantes. A Saint-Denis, par exemple, le lycée Paul-Eluard a été construit, à l'époque, entièrement à la charge de l'Etat. Ce qui est tout à fait normal. Mais ce qui l'est moins c'est que, pour les sections techniques du lycée actuellement en construction, la commune devra supporter 4.800.000 francs sur 7.400.000 francs de dépenses, construction et terrain confondus, soit près de 64 p. 100 de la dépense.

Les subventions d'Etat accordées pour les constructions élémentaires étaient calculées auparavant sur 85 p. 100 des dépenses. En fait, elles n'atteignaient jamais ce taux car certains travaux, tels les préaux fermés, par exemple, n'étaient pas considérés comme indispensables et n'étaient pas dans le calcul de la subvention.

Mais le nouveau mode de calcul de l'aide de l'Etat a considérablement aggravé cet état de choses, d'autant que le taux des subventions forfaitaires n'a pas été réévalué depuis le décret du 31 décembre 1963. Les communes, et elles seules, doivent sup-

porter toutes les hausses de prix intervenues depuis cette date. Et ne me dites pas que l'industrialisation des procédés de construction dans le bâtiment est venue compenser le manque à gagner !

La dernière école élémentaire construite dans ma commune a coûté 4 millions de francs ; la subvention de l'Etat a été de 1.700.000 F, soit 42 p. 100. On est loin des 85 p. 100 accordés précédemment.

Et qu'il me soit permis d'ajouter que sur le coût de cet investissement l'Etat a perçu 525.000 francs de T. V. A. Ce qui réduit son aide à 1.175.000 francs, soit 29 p. 100 de la dépense totale !

A toutes ces charges s'ajoutent les dépenses de fonctionnement des établissements scolaires qui grèvent lourdement les budgets communaux : 400.000 à 500.000 francs par an, par exemple, pour les charges de fonctionnement d'un seul C. E. S.

En Seine-Saint-Denis, sur 91 C. E. S., 19 seulement sont nationalisés ; 72 restent à la charge des budgets communaux, certains depuis plus de cinq ans. Et, chose assez curieuse..., sur les 77 C. E. S. créés dans les municipalités de gauche, 11 sont nationalisés, tandis que sur les 14 établissements existant dans les municipalités U. D. R. ou indépendantes, 7, soit la moitié, sont nationalisés.

Pour être un peu plus précise, je tiens à signaler que des villes comme Drancy, Montreuil ou Saint-Denis, municipalités d'union de la gauche, possèdent chacune 7 C. E. S. dont aucun n'est nationalisé, alors que le tiers des établissements a été construit avant 1967, tandis que Gagny et Villemomble, villes à direction U. D. R., possèdent chacune 2 C. E. S. ; 2 sont nationalisés à Gagny et 1 à Villemomble, l'autre ne remplissant pas les conditions !

Ce n'est pas nous qui regretterons que ces établissements soient pris en charge par l'Etat, bien au contraire, mais il m'intéresserait de savoir quels sont les critères retenus par votre ministère pour la nationalisation des C. E. S. et dans combien de temps l'ensemble des C. E. S. remplissant les conditions fixées par la loi seront nationalisés, au rythme actuel des crédits prévus dans vos budgets.

Permettez-moi de vous contredire, monsieur le ministre, quand vous affirmez que la moitié des C. E. S. neufs est nationalisée, et quand je dis « neufs » j'exclus les C. E. S. résultant de la transformation de C. E. G. En Seine-Saint-Denis, alors que 45 C. E. S. sur 91 sont neufs, 13 seulement sont nationalisés, soit à peine 1 sur 3.

Cette situation montre que les communes ne peuvent plus supporter les charges que vous leur imposez. Certaines consacrent 25 et même 35 p. 100 de leur budget à l'enseignement — investissement et fonctionnement compris. Ce sont la plupart du temps les dépenses d'enseignement qui obligent les communes à augmenter les impôts locaux. Vous faites grand cas de quelques petites mesures que vous prenez en faveur des assujettis à l'impôt sur le revenu, mais vous reprenez d'une main ce que vous êtes obligés de donner de l'autre, et ce sont les communes qui en font les frais.

Le responsable de l'augmentation des impôts locaux, c'est votre Gouvernement et lui seul !

Monsieur le président, vous me demandez de conclure, mais l'orateur qui m'a précédé a doublé son temps de parole. En outre, M. Lamps n'a utilisé que dix-sept minutes sur les vingt qui lui étaient imparties.

M. le président. M. Buron n'a pas doublé son temps de parole ; il disposait de douze minutes.

Mme Jacqueline Chonavel. Ce n'est pas ce qui était indiqué sur la liste des orateurs.

M. le président. M. Buron a bénéficié du renoncement à la parole de l'un de ses amis.

De toute façon, je ne vous ai pas interrompue. Je vous ai simplement rappelé discrètement, comme pour tous les autres orateurs, que vous aviez dépassé votre temps de parole depuis quelques secondes, et que vous deviez en tenir compte.

Mme Jacqueline Chonavel. C'est sans doute parce que ce que je disais n'était pas gentil pour le Gouvernement.

Mais je termine, monsieur le président.

Le Gouvernement est d'autant plus responsable de l'augmentation des impôts locaux qu'une grande partie de ces impôts entre directement dans les caisses de l'Etat par la T. V. A. que vous percevez sur tous les travaux d'investissement des communes.

Quand vous déciderez-vous à traiter les communes comme ces grandes sociétés qui jouissent de toutes vos faveurs et que vous

exonérez du paiement de la T. V. A. sur leurs investissements ? Elles travaillent pourtant pour leurs profits personnels, alors que les communes œuvrent pour le bien de tous.

Les élus, la population ne peuvent plus tolérer cette injustice flagrante. Il faut rembourser la T. V. A. aux communes sur tous leurs travaux d'équipement. Il faut augmenter les subventions qu'elles reçoivent de l'Etat, en particulier pour les constructions scolaires. Les dépenses d'enseignement doivent être supportées par l'Etat, l'éducation nationale étant affaire de gouvernement.

La gauche au pouvoir assumera toutes ses responsabilités en ce domaine. Pour ne citer qu'un exemple, le coût des mesures proposées par les partis de gauche en matière d'éducation nationale est évalué à sept milliards de francs de dépenses supplémentaires.

Ne dites pas que ce serait la ruine du pays ! On peut faire quelques économies sur les dix milliards de francs que coûte annuellement la force de frappe et sur l'aide que l'Etat apporte aux grandes sociétés capitalistes, évaluée à onze milliards de francs par an pour chacune des trois dernières années. Voilà où nous pourrions trouver l'argent nécessaire !

Nos enfants pourraient ainsi recevoir enfin une éducation digne de ce nom et les communes s'épanouiraient en satisfaisant les besoins de leur population. (*Applaudissements sur les bancs des groupes communiste et socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. Menu.

M. Robert Menu. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, la tradition républicaine veut que l'on défende l'école. A juste titre, les républicains demandent à l'Etat de fournir un effort particulier en ce domaine.

L'opposition qui prend facilement l'éducation nationale pour cheval de bataille et pour donner libre cours à la surenchère et à la démagogie, prétendrait-elle, en ce domaine, posséder de plus grandes vertus que la majorité ?

Cette majorité ne soutient-elle pas, depuis 1958, les efforts considérables du Gouvernement en faveur de l'éducation nationale ?

La lecture de la petite brochure que vous nous avez fait parvenir, monsieur le ministre, se révèle, à cet égard, fort intéressante, montrant de façon très claire l'étendue des progrès accomplis et la constance de l'action de V^e République, et je souhaiterais que cette brochure fût très largement diffusée dans le public.

Cependant, nous ne devons pas nous laisser emporter par l'autosatisfaction et relâcher nos efforts. Nous pouvons et nous devons faire encore beaucoup mieux.

M. Marc Bécam. Très bien !

M. Robert Menu. Par exemple, j'appelle votre attention sur un sujet qui me tient particulièrement à cœur : je veux parler de la gratuité de l'enseignement obligatoire.

L'enseignement est donc désormais obligatoire jusqu'à l'âge de seize ans et c'est sans doute une bonne chose. Mais, face à cette obligation, peut-on encore admettre que les familles supportent les frais de la scolarité ?

Ne serait-il pas plus normal d'accorder la gratuité de l'enseignement à tous les enfants du premier cycle, comme c'est le cas dans l'enseignement primaire ?

Nous avons tenu, sur ce problème, un certain nombre de séances de travail. A la suite des études effectuées et, surtout, après que votre prédécesseur, M. Olivier Guichard, nous eut donné son accord de principe sur la gratuité pour les élèves du premier cycle, nous étions en droit d'espérer l'élaboration d'un plan et un commencement d'exécution dès la rentrée scolaire 1972-1973.

Chaque élève du premier cycle aurait reçu un dictionnaire et un atlas pour toute la durée de ses études, et chaque année les livres nécessaires lui auraient été prêtés.

Il était aussi question, pour le premier cycle, d'assurer la gratuité des transports et une participation de l'Etat aux frais de demi-pension, en fonction des revenus des familles.

La gratuité étant peu à peu appliquée, les bourses du premier cycle auraient pu, à leur tour, être progressivement supprimées, ce qui aurait dégagé des possibilités supplémentaires pour l'augmentation du nombre des boursiers du second cycle.

Dans ces conditions également, une amélioration du système des bourses aurait pu être mise en œuvre, car il faut bien reconnaître que, dans certains cas, ces dernières ne sont pas toujours accordées à bon escient : il n'est pas rare de constater d'incontestables anomalies dans leur attribution.

L'opération aurait pu s'échelonner sur quatre années et permettre d'atteindre le résultat attendu par tant de parents d'élèves, sans pour autant grever trop lourdement le budget.

Monsieur le ministre, comptez-vous reprendre prochainement cette idée et pouvons-nous en espérer la concrétisation pour la rentrée 1973-1974 ?

Le deuxième point que je voulais aborder concerne l'enseignement technique. L'immense effort accompli par M. Pierre Billecocq pour révaloriser cet enseignement doit être poursuivi. Il faut multiplier les possibilités de cet enseignement en fonction notamment de nos préoccupations futures. J'espère que, là aussi, vous voudrez bien persévérer dans la voie tracée.

M. Marc Bécam. Très bien !

M. Robert Menu. Sans aborder ici les revendications plus ou moins justifiées de certaines catégories d'enseignants de l'enseignement technique, je veux simplement souligner l'intérêt que présenterait une révision de la situation des professeurs auxiliaires de cet enseignement.

Leur titularisation n'est actuellement accordée qu'après concours et nombre d'entre eux, pourtant excellents techniciens, échouent, faute de posséder une culture générale suffisamment étendue.

M. Maurice Fraudeau. Assurément !

M. Robert Menu. Ils se révèlent pourtant, dans leur tâche quotidienne, d'excellents enseignants et souvent de passionnants pédagogues.

Ne serait-il pas possible de leur accorder la titularisation sous certaines conditions d'ancienneté et d'aptitudes professionnelles contrôlées par un examen interne, étant entendu que l'on maintiendrait une certaine distinction, sinon en ce qui concerne la rémunération, du moins quant aux avantages particuliers accordés, entre la catégorie des titulaires après concours et celle des titulaires après examen interne ?

Je soumetts cette proposition à la réflexion de votre administration et je suis persuadé, monsieur le ministre, qu'elle retiendra votre attention. (*Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République, du groupe des républicains indépendants et du groupe Progrès et démocratie moderne.*)

M. le président. La parole est à M. Destremau.

M. Bernard Destremau. Monsieur le ministre, si vous entendez plusieurs fois les mêmes plaintes au sujet de catégories d'agents que vous devez maintenant bien connaître, c'est probablement — et cette observation vaut pour votre budget comme pour d'autres — qu'une des grandes tâches des gouvernements de notre époque est de veiller à éviter un trop grand décalage entre les améliorations de situation consenties à certaines catégories de Français. Ce déphasage continué provoque un flot de revendications qu'il est souvent difficile d'endiguer.

Mon propos reprendra des doléances que vous avez déjà entendues en ce qui concerne les professeurs d'enseignement général. Le congrès des républicains indépendants avait pris une position notoire en leur faveur l'année dernière à Toulouse.

Si j'en juge par votre réponse du 27 octobre à une question orale, je pense que, cette fois, les négociations aboutiront vite, car la valeur d'un geste réside aussi dans son degré d'anticipation.

Je voudrais également appeler votre attention sur la catégorie des chefs d'établissement scolaire dont les responsabilités très particulières se sont accrues au cours des dernières années. Elles s'exercent non seulement en matière de locaux — et elles ne sont pas négligeables lorsque l'on sait le coût des détériorations — et en matière budgétaire, mais aussi dans les domaines de l'animation pédagogique et, bien souvent, de la garde des enfants.

Vous n'ignorez pas non plus qu'ils ne bénéficient pas du paiement d'heures supplémentaires.

Je me permettrai, monsieur le ministre, de retenir quelques instants votre attention sur l'Université et, d'abord, sur un problème régional.

Vous vous rappelez que le problème de l'implantation d'une université à l'Ouest de Paris avait pris une certaine ampleur il y a trois ans. Puis, soudain, comme cela arrive souvent, l'affaire s'endormit et l'on n'entendit plus parler de rien.

Un emplacement avait été proposé, qui fut écarté en très haut lieu parce que trop proche du château de Versailles. Il semble que l'on ait manifesté alors quelque humeur et que l'on se soit dit : puisqu'il en est ainsi, on attendra et on installera l'université dans la ville nouvelle que l'on essaie de réaliser à Saint-Quentin-en-Yvelines, à proximité de Trappes.

Cette implantation me paraît de loin la plus mauvaise que l'on puisse envisager dans le département, car on va créer un nouveau campus dans une ville qui n'existe pas encore. Ce n'est pas là que vous trouverez l'armée de ceux qui vous soutiennent.

M. Gilbert Faure. Les gens qui ne vous soutiennent pas ne sont pas intéressants ?

M. Bernard Destremau. La liaison entre l'industrie et l'Université est capitale pour l'avenir des étudiants. Des opérations ont été menées par secteurs. Plusieurs organismes, comme les chambres de commerce, ont, depuis longtemps déjà, pris des dispositions pour assurer un lien étroit entre les écoles sur lesquelles ils exercent une certaine tutelle et les milieux industriels et commerciaux. Il faudrait maintenant institutionnaliser ces initiatives et permettre ainsi de donner des indications plus précises aux étudiants qui sont souvent très mal renseignés sur les débouchés qu'ils peuvent espérer.

Mais ce n'est pas le seul aspect du problème : il y a aussi celui de l'enseignement proprement dit. Il faudrait encourager tout particulièrement l'Université à se mettre en étroite symbiose avec l'économie du pays. Certes, des contacts existent. De nombreux professeurs d'économie politique ou d'autres disciplines juridiques s'intéressent au développement économique du pays, mais uniquement par goût, car d'une manière générale le milieu universitaire a une propension à l'isolement. Je suis sûr, monsieur le ministre, que vous vous attacherez à mener à bien cette opération de décloisonnement qui s'impose.

Le dernier point que je traiterai concerne l'enseignement technique. Vous n'ignorez pas que l'on est en train de former un nombre impressionnant de bacheliers « de luxe » qui ne trouveront que rarement les situations auxquelles ils aspirent. Beaucoup reste à faire en faveur de l'enseignement technique, mais nous devons reconnaître que la V^e République a tout de même donné une heureuse impulsion dans ce domaine.

M. Gilbert Faure. N'a-t-on rien fait avant ?

M. Bernard Destremau. Plusieurs ajustements pourraient être opérés à l'avenir, notamment dans le sens d'une extension du régime des bourses aux élèves des collèges d'enseignement technique privés. L'attrait que peut présenter telle discipline universitaire ne réside pas seulement dans les perspectives matérielles qu'elle offre, mais aussi dans le sentiment de fierté, voire de vanité, qu'inspire l'emploi espéré.

Je me permettrai une petite suggestion à cet égard, monsieur le ministre. Beaucoup de parents orientent leurs enfants vers des écoles qui ont des lettres de noblesse comme l'école nationale d'administration qui prépare à de brillantes carrières, en particulier dans les cabinets ministériels. Je crois que le prestige des collèges d'enseignement technique et des instituts universitaires de technologie sera plus grand le jour où l'on rencontrera dans les cabinets ministériels des conseillers techniques distingués issus de ces établissements. (*Applaudissements sur les bancs des républicains indépendants et sur divers bancs.*)

M. le président. La parole est à M. Joxe.

M. Louis Joxe. Monsieur le ministre, il y a entre un et deux millions de Français à l'étranger. Leur nombre est en augmentation constante. Mais la nature même de cette seconde France a changé.

Autrefois, il s'agissait de « colonies » où des hommes et des femmes se fixaient et passaient une grande partie de leur vie. Aujourd'hui, dans la majorité des cas, cette population est mouvante, à cause de la coopération, peut-être, mais surtout parce que, dans le monde des affaires, la mobilité, la rapidité de la circulation sont telles que ces Français sont conduits à changer souvent de lieu de résidence. Or, ils ont des enfants ; ils en ont de plus en plus, ce qui pose le problème de l'enseignement.

Vous me direz sans doute, monsieur le ministre, que cette question ne relève pas directement de votre compétence. Pourtant, à travers votre budget, elle vous concerne tant pour le présent que pour l'avenir.

En effet, ces Français de l'étranger entendent que leurs enfants soient éduqués, mais aussi qu'ils puissent réintégrer aisément la communauté nationale. Sinon ils hésiteront de plus en plus — je peux en témoigner — à remplir les missions qui leur sont confiées.

Jadis, la politique de la France consista à créer à l'étranger un réseau remarquable d'établissements où l'on enseignait en français, où l'on préparait à des examens français mais où l'on s'occupait surtout des enfants du pays d'accueil et pas tellement

de nos jeunes compatriotes. La terre a tourné. Ces établissements accueillent maintenant des élèves des deux nationalités. et tel lycée, en Argentine par exemple, est devenu un lycée franco-argentin.

Eh bien, il faut promouvoir une politique nouvelle en faveur des enfants des Français de l'étranger. Vous avez déjà créé de petites écoles qui dispensent surtout un enseignement du premier degré mais développant peu à peu leur action vers le haut, c'est-à-dire vers l'enseignement secondaire. Je remarque que les crédits sont en augmentation depuis dix ans et que, sous une forme directe, ou indirecte, grâce au détachement de professeurs, elles reçoivent l'aide de votre département.

Mais ces institutions sont d'importance et de conception inégales car leur création est souvent due à l'initiative, fort louable, d'une association, généralement celle de parents d'élèves. Elles reçoivent des subventions et contractent des emprunts comme elles en ont le droit.

Ces établissements perçoivent des droits de scolarité qui varient dans des proportions considérables d'un pays à l'autre. C'est ainsi que ces frais s'élèvent annuellement à près de 10.000 francs à New York, à 3.000 francs à Londres et à 1.000 ou 1.500 francs en Europe.

Dans leur correspondance et au cours des assises de leur conseil supérieur, les Français de l'étranger se fixent un objectif final qui est la gratuité; mais vous savez comme moi que la gratuité n'est qu'une expression, un mirage et qu'en France elle est le résultat de l'effort de tous, grâce à l'impôt et à la participation des collectivités locales que je ne saurais oublier.

La gratuité est pour les Français de l'étranger un idéal, ainsi que M. le ministre des affaires étrangères l'a déclaré à cette tribune. En attendant, il y a le palliatif des bourses, mais il n'y en aura jamais assez, vous le savez très bien et on vous l'a rappelé très souvent depuis le début de ce débat. La solution raisonnable serait, en considérant que toutes ces écoles forment un tout, d'effectuer une sorte de péréquation des frais de scolarité afin d'établir une moyenne.

La recherche d'une politique pour l'avenir s'impose. Pendant très longtemps, une commission s'est réunie dont les conclusions me surprennent un peu : la gratuité dans tous les établissements ne représenterait qu'une dépense supplémentaire d'un tiers par rapport aux crédits que la France consacre actuellement aux élèves français de l'étranger.

Que je sois surpris ou non, peu importe. Ce qu'on doit savoir, c'est que la commission mixte affaires étrangères-éducation nationale qui a travaillé pendant des années de façon régulière et, à mon avis, fort intéressante, a disparu dans la mémoire des hommes et qu'elle ne se réunit plus. Aussi, je vous demande, monsieur le ministre de l'éducation nationale, de réveiller la belle endormie. (Applaudissements.)

M. le président. La parole est à M. Andrieux.

M. Maurice Andrieux. Monsieur le président, monsieur le ministre, mesdames, messieurs, les orateurs communistes, mes amis, ont, au cours de ce débat, projeté une lumière ni complaisante ni déformante sur les chapitres les plus importants du budget que le Gouvernement nous présente.

Les raisons profondes de la crise globale de l'éducation nationale, les perspectives inquiétantes — l'adjectif n'est pas trop fort — réservées à l'enseignement supérieur et à la recherche fondamentale, l'incroyable pause observée à propos des dépenses d'investissement, le sort que la plus grande entreprise de France réserve à ses agents, montrant dans ce domaine les contagieux exemples de l'insécurité de l'emploi, de la sous-qualification, de l'imprévoyance et des promesses non tenues, tout cela a été dit et montre quelle marche cahotante, voire rétrograde, poursuit l'éducation nationale.

Car ce service public, comme chacun des grands services de l'Etat, parce qu'il suit cette étoile du berger qu'est le VI^e Plan, en connaît les crises, en subit les contradictions, y ajoutant les siennes propres. Alors, à marché cahotante, résultat chaotique.

Ce résultat finit par inquiéter les apprentis sorciers, qui confondent les lumières du progrès avec les phares de Fos et d'Usinor-Dunkerque.

Ce résultat, monsieur le ministre, vous en avez vous-même évoqué les dangers devant la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.

Notre pays, année après année, inexorablement, s'enfonce dans le marais des retards scolaires, et ce n'est pas là le signe le moins inquiétant concernant l'avenir, au regard de l'intérêt national et, plus généralement, du progrès humain.

On parle souvent, au cours de la discussion de ce budget, d'un problème qu'on veut spécifique : celui des enfants inadaptés dépendant de l'éducation nationale. Ce problème existe et il est, comme tous les autres, négligé.

Je me demande cependant — et je me permets de vous le demander, monsieur le ministre — s'il n'est pas désormais plus conforme à la réalité de parler, non d'enfants inadaptés, mais d'école publique inadaptée, de pédagogie inadaptée, d'équipements inadaptés, de maîtres, de niveaux d'étude, de rémunérations inadaptés ?

A quoi, sinon à cela, attribuer le fait que les retards scolaires ont pris des proportions inquiétantes. Les nombreuses études réalisées sur ce sujet, notamment par l'Institut national d'études démographiques, démontrent, statistiques à l'appui, la gravité du mal et son caractère galopant.

Quelques psycho-sociologues ont bien tenté de trouver des explications philosophiques à cette situation. C'est ainsi que sont nées diverses thèses, celle des dons par exemple, celle non moins réactionnaire des enfants conceptuels ou non conceptuels, abstraits ou concrets.

Ce ne sont que théories et alibis destinés à masquer la réalité.

Précisons encore que ce problème des retards scolaires ne saurait être séparé de son contexte social, idée qu'à son époque Karl Marx exprimait en disant qu'il fallait nourrir les enfants pour pouvoir les instruire.

Il est évident que les conditions médiocres d'alimentation, de logement, d'environnement, cette « hérédité des pauvres », vont peser sur le comportement scolaire, ce qui nous donne à penser que ce problème ne sera définitivement résolu qu'avec la fin du système que nous subissons.

Aussi, à moins de supposer que la France est peuplée désormais d'enfants dont la moitié sont débiles à l'âge normal du cours moyen deuxième année, il faut répondre à un certain nombre de questions, par exemple à celle-ci : alors que, selon vous, monsieur le ministre, les pays étrangers nous envient notre système d'enseignement pré-scolaire, ses capacités d'accueil, comment se fait-il qu'au niveau du cours préparatoire près de 30 p. 100 des enfants doivent redoubler la classe ?

Ne doit-on pas, au lieu d'une autosatisfaction bien incongrue, rechercher plutôt des raisons de cette première chute dans le fait que le desserrement nécessaire des effectifs des classes n'est pas réalisé et qu'ainsi la croissance des effectifs scolarisés dans les maternelles, facteur positif en soi, ne porte pas les fruits de ses promesses.

Et si la moyenne nationale se rapproche de 35 enfants par classe à la maternelle, cela résulte beaucoup plus de la multiplication obligatoire du nombre des classes à effectif relativement réduit, en milieu rural notamment, que de la disparition des classes chargées qui subsistent et risquent peut-être de se multiplier. La tendance relevée dans les tableaux qui figurent dans le rapport de M. Capelle est significative à cet égard.

Voici un autre exemple : dans l'enseignement pré-scolaire d'un département au tissu urbain serré comme le Pas-de-Calais, il existe encore 552 classes maternelles comptant de quarante à plus de cinquante élèves, étant entendu que les enfants de la tranche d'âge comprise entre deux et trois ans n'ont pu être admis.

Comment ne pas poser aussi la question des équipements, d'une recherche pédagogique hardie et novatrice ? Où en est la diffusion des techniques modernes d'éducation à l'ère de l'audio-visuel et de l'informatique ?

L'inadaptation n'est-elle pas, dans ce domaine, plus flagrante qu'ailleurs quand l'école, n'étant plus le lieu privilégié de transmission de toute connaissance, devrait être le lieu privilégié d'apprentissage systématique de la compréhension et de l'utilisation du langage et des techniques modernes d'expression, d'information selon leurs fonctions communes, selon leurs fonctions spécifiques ?

Qu'en est-il, et c'est une autre question, de la constitution, au sein de l'administration de l'éducation nationale, d'un véritable service médico-pédagogique doté largement de médecins, d'assistantes sociales, d'infirmières, de psychologues, et qui veillerait à ce que les corrections soient apportées sans retard, à ce que des mal entendants, par exemple, ne soient pas décuverts à l'âge du service militaire.

Ainsi, bon an mal an de la maternelle au cours moyen, l'élève s'accommode, redoublant ici et là, vers le premier cycle du second degré où il va peut-être errer dans le labyrinthe des filières, n'ayant pu saisir à temps le fil d'Ariane de la sélection, laquelle s'affirmera au niveau du second degré, technique ou moderne, et à l'Université.

A n'avoir pas doté les enseignements de base de maîtres hautement qualifiés et pédagogiquement affirmés, donc rémunérés à leur valeur et à disputer aux enseignants une formation permanente et un recyclage de haute tenue, on aboutit à ces impasses qui confondent les pédagogues, angossent les parents et désespèrent les jeunes.

Quant aux enfants inadaptés au second degré, si je puis dire, et pour lesquels l'enseignement dispensé ne peut être, sous peine d'insuccès, qu'un dialogue, parfois secret, qui s'instaure entre les deux consciences, celle de qui le donne et celle de qui le reçoit, les décisions qui les concernent sont loin de correspondre aux besoins.

Mille neuf cent quinze créations sont réservées à l'enseignement spécialisé ! Cela signifiera, au niveau des académies, l'allongement des listes d'attente d'enfants ayant subi les tests probants, ainsi que la stagnation des sections d'éducation spécialisée.

Monsieur le ministre, on a longuement parlé à cette tribune, depuis la rentrée parlementaire d'un événement de taille : l'existence d'un programme commun de gouvernement de la gauche. Vous serez surpris si je ne l'évoquais pas à mon tour.

Le programme commun a effectivement consacré à ce sujet des retards scolaires et de l'enfance inadaptée un paragraphe plein d'intérêt, où il est affirmé, notamment, que la lutte contre les retards scolaires est un aspect décisif de la lutte contre la ségrégation sociale.

Et de prévoir notamment — ce dont nous avons, ici, parlé souvent — l'abaissement progressif des effectifs, un système diversifié de rattrapage et de soutien de tous les niveaux, l'établissement démocratique de la carte scolaire.

La régression décisive de ce double drame de l'éducation nationale exige une politique de progrès social, des moyens financiers élevés, la formation de nombreux maîtres qualifiés et la revalorisation de leur fonction.

Les forces existent, dans le peuple français, pour mettre bientôt à l'ordre du jour ce problème national et populaire. Car l'éducation nationale est l'affaire de tous. Elle est vitale pour le pays. *(Applaudissements sur les bancs du groupe communiste et du groupe socialiste.)*

M. le président. La suite de la discussion budgétaire est renvoyée à cet après-midi.

— 2 —

ORDRE DU JOUR

M. le président. Cet après-midi, à quinze heures, deuxième séance publique :

Questions d'actualité.

A l'issue de la séance réservée aux questions orales, troisième séance publique :

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1973, n° 2582 (rapport n° 2585 de M. Guy Sabatier, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan).

Education nationale *(suite)* :

Fonctionnement :

(Annexe n° 21 — M. Mario Bénéard, rapporteur spécial ; avis n° 2586, tome IX, de M. Capelle, au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales).

Constructions scolaires :

(Annexe n° 22 — M. Weinmann, rapporteur spécial ; avis n° 2586, tome IX, de M. Capelle, au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales).

La séance est levée.

(La séance est levée à douze heures trente-cinq.)

Le Directeur du service du compte rendu sténographique de l'Assemblée nationale,

VINCENT DELBECCHI.